



**HUISSIERS
RÉUNIS**

**PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT**

Mornant (69) | Saint-Priest (69) | Berre-l'Étang (13)
La Tour-du-Pin (38) | Vinay (38) | Vaulx-en-Velin (69) | Mougins (06)



Office de Mornant (69)

Constats 24h/24 - 7j/7 - Compétence Nationale
Ligne constat : 04 78 44 02 14 - Mail constat : constat@huissiers-reunis.fr



OFFICE de MORNANT (Rhône)

DAVID DI FAZIO - LIONEL DECOTTE - ALEXIS DEROO – XAVIER DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 rue Louis Guillaumond
69440 Mornant

Tél : 04 78 44 02 14

Constats : 04.72.23.13.65



CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE TROIS MARS À NEUF HEURES ENVIRON

À LA DEMANDE DE :

Monsieur le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des impôt des particuliers de LYON 1, dont le siège social est situé 118 rue Servient à LYON (69003),

Ayant pour Avocat Constitué **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

représenté par **SELARL ADK - Avocats associés**, Avocat, ayant son siège social 20, boulevard Eugène Deruelle BAT A, Immeuble le Britannia, à LYON (69003),

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :

- Taxe sur les logements vacants 2020, mise en recouvrement le 31 octobre 2020
- Taxe sur les logements vacants 2021, mise en recouvrement le 31 octobre 2021
- Taxe foncière 2022, mise en recouvrement le 31 août 2022
- Taxe sur les logements vacants 2022, mise en recouvrement le 31 octobre 2022
- Taxe foncière 2023, mise en recouvrement le 31 août 2023
- Taxe foncière 2024, mise en recouvrement le 31 août 2024
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2020, mis en recouvrement le 31 juillet 2021
- Taxe d'habitation 2021, mise en recouvrement le 31 octobre 2021

- Taxe d'habitation 2022, mise en recouvrement le 31 octobre 2022
 - Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2022, mis en recouvrement le 31 juillet 2023
 - Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2023, mis en recouvrement le 31 juillet 2024
 - Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2020, mis en recouvrement le 30 juin 2024
-
- Un commandement de payer valant saisi signifié en date du 6 novembre 2025,
 - Une requête afin d'être autorisé par le Juge de l'exécution à pénétrer dans les lieux pour procès-verbal descriptif en date du 28 Janvier 2026 et d'une ordonnance rendue sur requête rendue le 3 février 2026 par le Juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de Lyon.

CONTRE:

Monsieur XXX

Sur la commune de LYON (69007), 2 bis, rue Croix Barret

Une propriété bâtie.

Cadastré :

Section: BT

N°: 7

Lieu-dit: 2, rue Croix Barret

Surface: 00ha 02a 60ca

**Je soussigné, Xavier DELARUE, Commissaire de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L.
HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice en résidence à
MORNANT (Rhône), 13 rue Louis Guillaumond,**

CERTIFIE M'ÊTRE TRANSPORTÉ CE JOUR

Aux environs de 09h00, au 2 bis, rue Croix-Barret, Bis, à LYON (69007)

Afin de dresser un Procès-Verbal Descriptif des biens susvisés,

Où étant, en présence de :

- Madame X, **Témoin**
- Madame X, **Témoin**
- Monsieur X, **Diagnosticteur immobilier,**

J'ai ensuite procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Une fois sur place je me rend au premier étage de l'immeuble 2 bis, rue Croix-Barret, appartement Nord et m'entretiens avec Monsieur X, locataire ainsi déclaré, auprès duquel j'ai décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma mission et lui demande l'autorisation de dresser procès verbal descriptif. Suite à sa réponse affirmative, je constate ce qui suit.

PREMIER ETAGE:

APPARTEMENT NORD:

L'accès se fait par une porte métallique plane, équipée d'une poignée centrale et d'un judas. La porte est peinte de couleur claire côté intérieur.

Cette porte ouvre sur un dégagement desservant à l'Ouest des sanitaires, au Nord une pièce de vie et à l'Est une chambre.



DEGAGEMENT:

Les sols du dégagement et de la pièce de vie ouverte sont carrelés et identiques. La base des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints de couleur claire.

Au Nord-Ouest du dégagement je constate la présence d'un visiophone, juste au Nord de l'accès sanitaire.

A l'Est, présence d'une porte battante enfermant un placard.

A l'Ouest présence d'une porte post-formée ouvrant sur les sanitaires.

SANITAIRES:

L'accès se fait par une porte post-formée peinte de couleur claire, équipée d'une serrure avec condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur toute hauteur. Le plafond est peint en blanc. À noter la présence de traces de moisissure en partie Sud-Ouest du plafond.

La pièce est chauffée, au Nord, par un radiateur mural.

Au Sud, présence d'une vasque sur colonne alimentée par robinet mitigeur, surmontée d'un miroir, lui-même surmonté d'une applique.

A l'Ouest de la vasque, présence d'un WC composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par bouton poussoir à double débit.

Au Sud-Ouest, présence d'un receveur de douche carré surélevé en émail dont les tranches sont faïencées. Le receveur est fermé par parois de douche. Cette dernière est alimentée par robinet mitigeur.

L'éclairage à l'artificiel est assuré par une ampoule fixée au plafond.

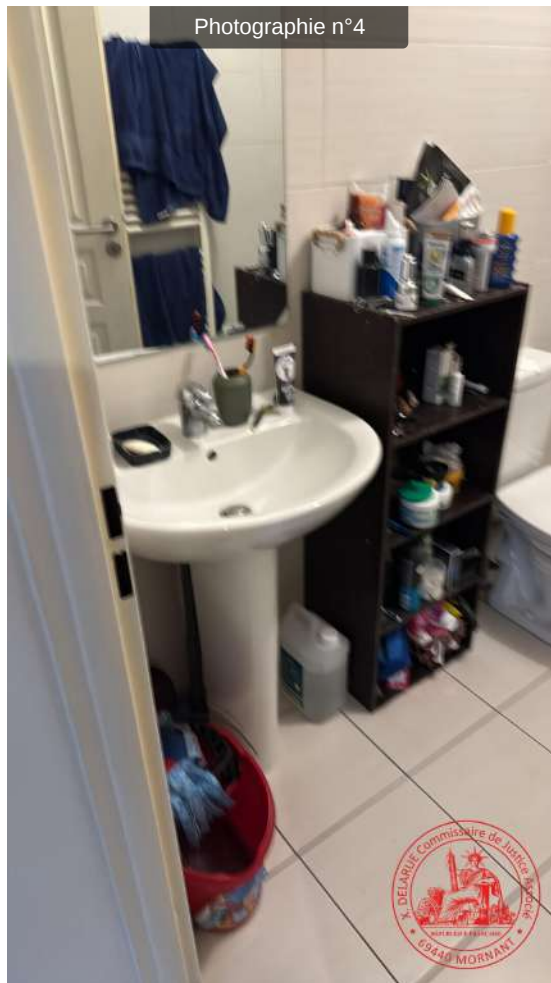
La partie Sud du mur Est est percée d'une bouche d'aération.

Une prise électrique perce le mur Est.

Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10





En sortant des sanitaires, nous trouvons comme indiqué au Nord du dégagement, la pièce de vie.

PIECE DE VIE:

Cette pièce est chauffée au Nord-Est par un radiateur électrique.

Au Nord de l'accès chambre présence d'un interrupteur perçant le mur Est.

En encoignure Nord-Est, présence de deux prises électriques, une prise antenne, une prise réseau et du boîtier fibre.

Le mur Nord est percé d'une prise électrique.

Cette pièce forme un "L" à l'envers en direction de l'Ouest dont le mur Sud est percé de la gaine technique de logement enfermant le tableau électrique et le compteur électrique.

Juste à l'Ouest de la gaine technique de logement, présence d'une table avec étagère.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques et d'une prise réseau.

En encoignure Sud-Ouest, présence d'un cumulus suspendu de 100 litres surmontant une évacuation et une alimentation lave linge.

La partie Ouest de la pièce est meublée de meubles bas et suspendus, fermés par portes et tiroirs en mélaminé de couleur taupe.

Le meuble bas est surmonté d'un plan de travail percé d'une vasque carrée métallique alimentée par robinet mitigeur.

Au Nord présence d'une plaque électrique trois brûleurs surmontée d'une hotte à filtre de marque Sauter. La plaque de crédence en mélaminé imitation bois est percée de deux prises électriques.

Au Nord-Ouest présence d'un frigidaire laissant supposer une alimentation électrique.

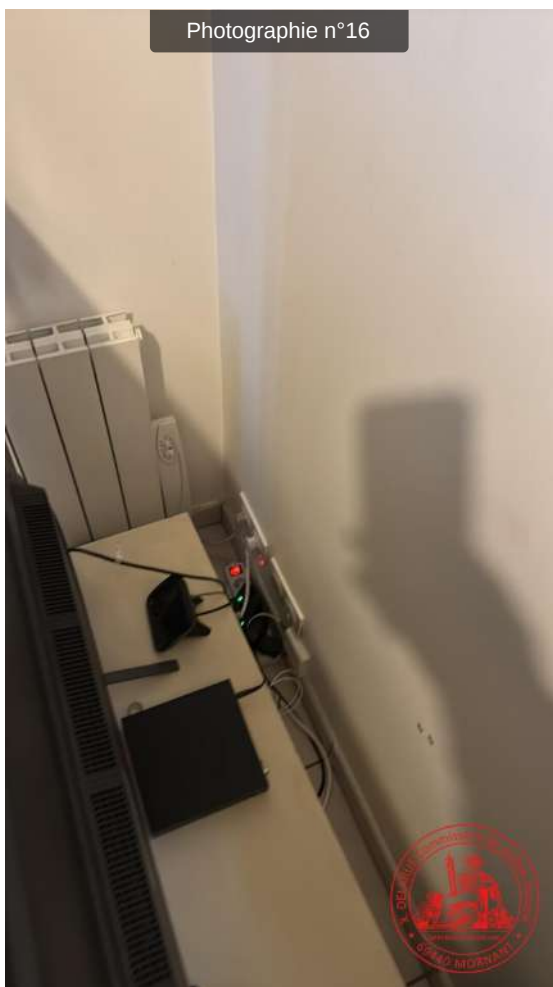
L'éclairage naturel de cette pièce est assuré par une baie vitrée à deux pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par volet roulant à manivelle. Le caisson du volet est équipé d'un aérateur.

Je constate la présence de traces de moisissures au-dessus du caisson du volet roulant.

L'éclairage artificiel du coin cuisine comme celui du coin salon à l'Est est assuré par deux ampoules fixées au plafond.

La cueillie supérieure Ouest présente une fissure peu prononcée.

La cueillie inférieure mur Sud présente une fissure à la jonction plinthe/mur.



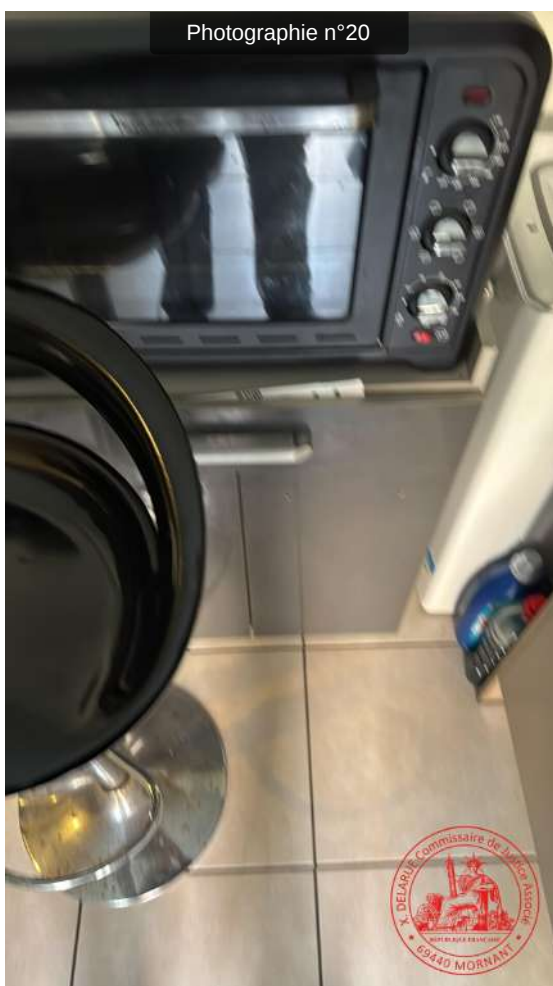
Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



Photographie n°22



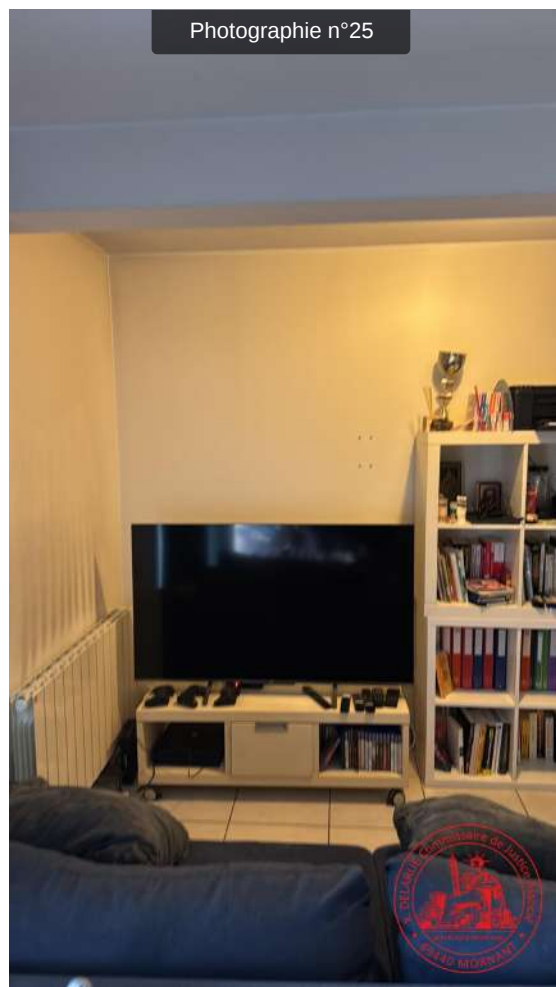
Photographie n°23



Photographie n°24



Photographie n°25



Photographie n°26



Photographie n°27

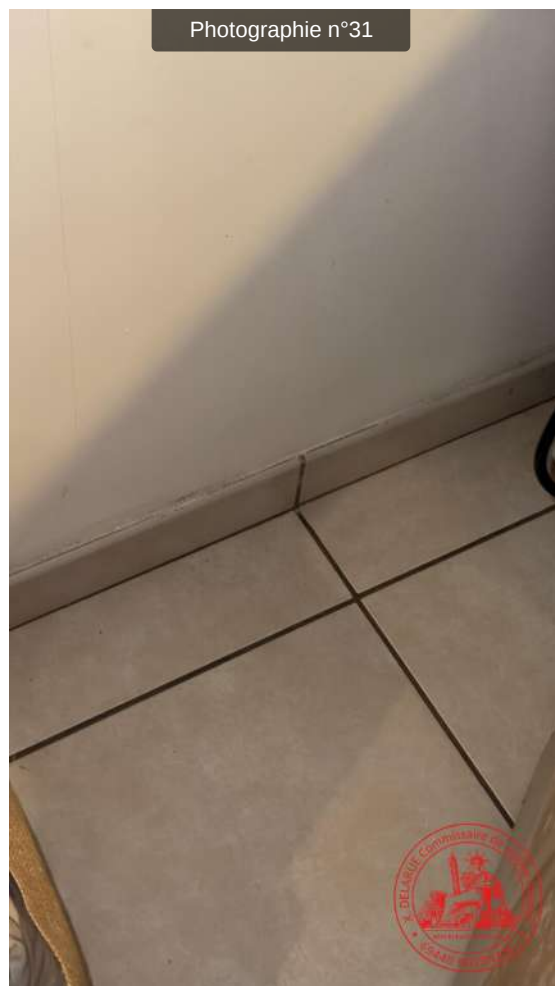


Photographie n°28



Photographie n°29





CHAMBRE:

L'accès se fait par une porte post-formée équipée d'une serrure à clé.

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois vernis. Les murs sont peints de couleur claire tout comme le plafond. A noter la présence de traces d'infiltrations et de moisissures en encoignure Nord-Est du plafond.

Le mur Ouest est percé d'un interrupteur et d'une prise électrique.

Le mur Nord est percé d'une fenêtre coulissante à double pans, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par volet roulant à manivelle. Son allège reçoit un radiateur électrique. Le caisson du volet est équipé d'un aérateur.

Je constate la présence de traces de moisissures au-dessus du caisson du volet roulant.

Présence d'une double prise à l'Est. Il m'est déclaré la présence d'une autre prise électrique en encoignure Nord-Est.

La pièce est équipée, au Sud, d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes en mélaminé.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille fixée au plafond.

Photographie n°32



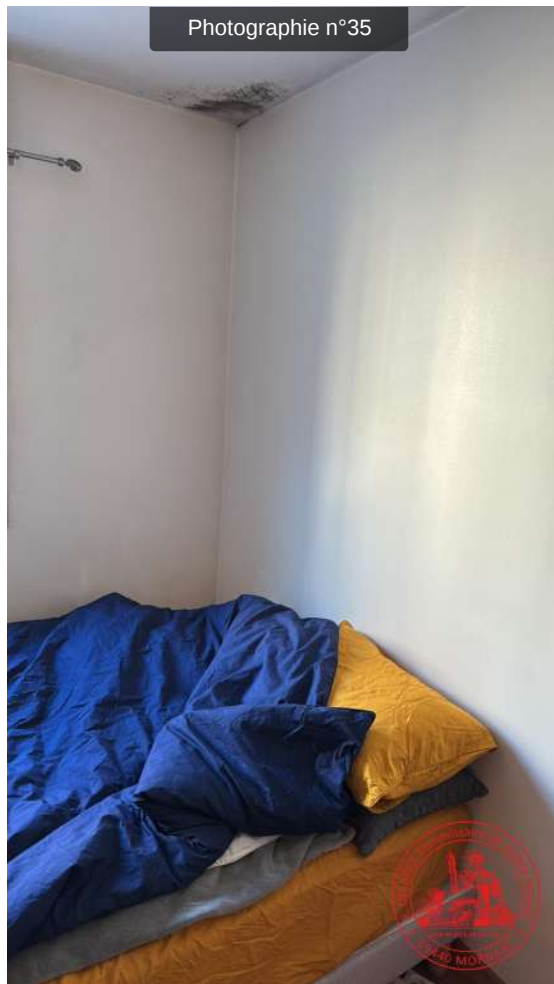
Photographie n°33



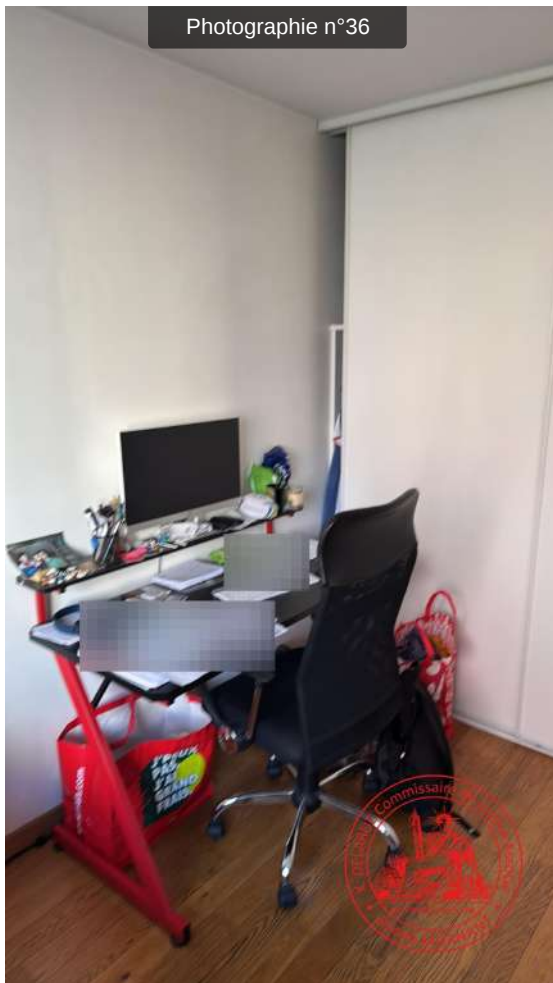
Photographie n°34



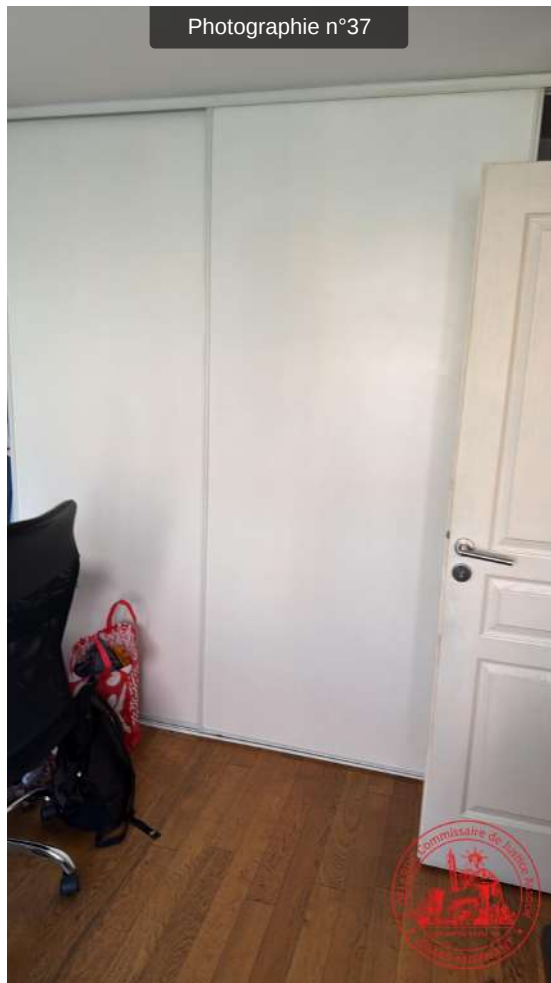
Photographie n°35



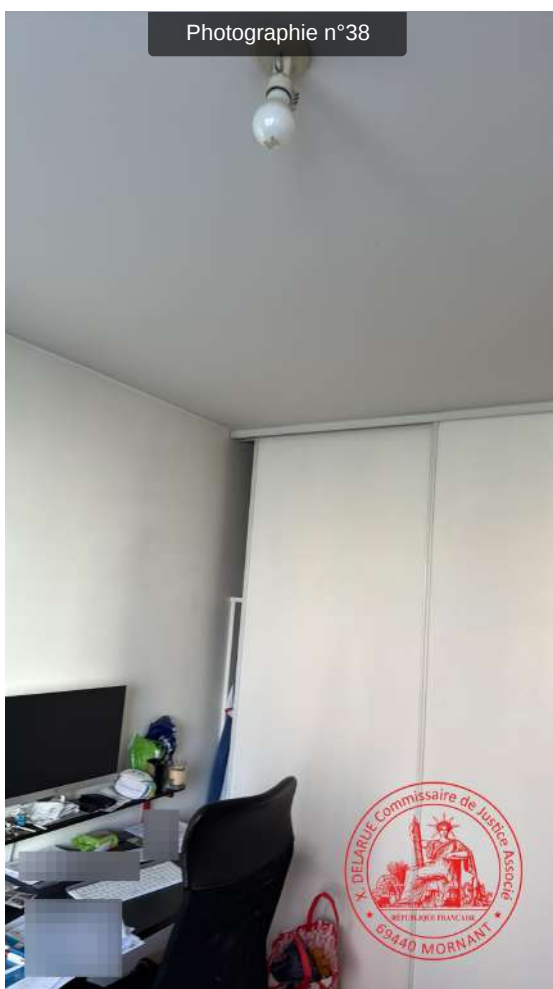
Photographie n°36



Photographie n°37

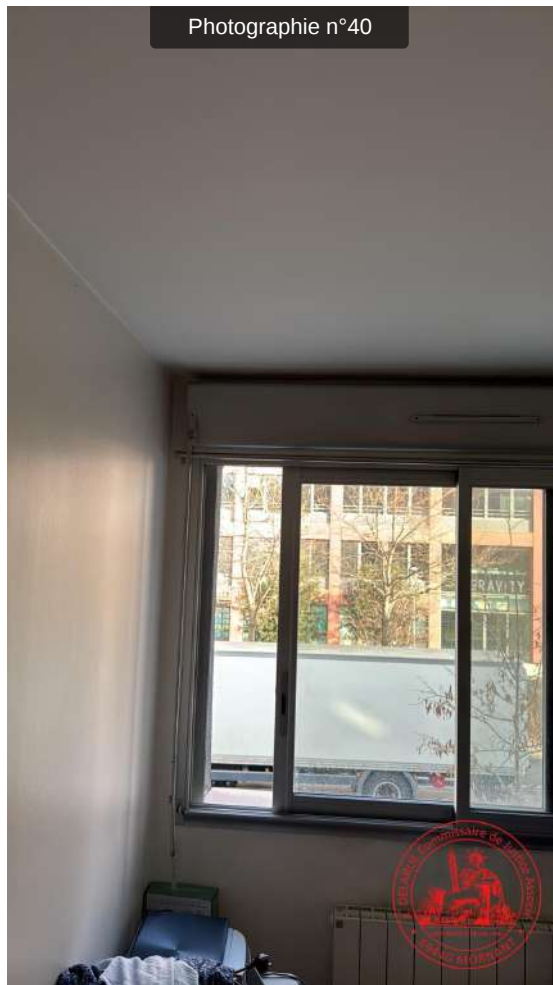


Photographie n°38



Photographie n°39





GENERALITE:

Monsieur xxx me déclare qu'il est occupant selon bail meublé depuis septembre-octobre 2015. Avec une durée initiale d'un an. Il me déclare également que le montant mensuel du loyer est de 417 euros, charges comprises.

PARTIES COMMUNES :

SOUS-SOL:

Puis je me rends en sous sol et constate la présence de la place de stationnement numéro 3 louée par Monsieur x



Puis je me rends au rez-de-chaussée, à l'appartement Sud et m'entretient avec Madame x amie de la locataire principale de cet appartement et également occupante dudit appartement, ainsi déclarée, auprès de laquelle j'ai décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma mission et lui demande l'autorisation de dresser le procès verbal descriptif. Suite à sa réponse affirmative, je constate ce qui suit.

REZ-DE-CHAUSSEE:

APPARTEMENT SUD:

L'accès se fait par une porte plane équipée d'une poignée ronde et d'un judas.

Cette porte ouvre sur un dégagement.



DEGAGEMENT:

Ce dégagement est fixé Nord-Sud.

Le sol est carrelé. La base des murs est habillée de plinthes de carrelées. Les murs et le plafond sont peints de couleur claire.

En encoignure Nord-Est présence de la gaine technique de logement enfermant le tableau électrique et le compteur électrique.

Au Sud-Ouest du dégagement, présence d'un placard mural fermé par rideau. Des traces de moisissures sont visibles au plafond de ce placard.

Ce dégagement dessert à l'Est une salle de douches et au Sud une pièce de vie-chambre.

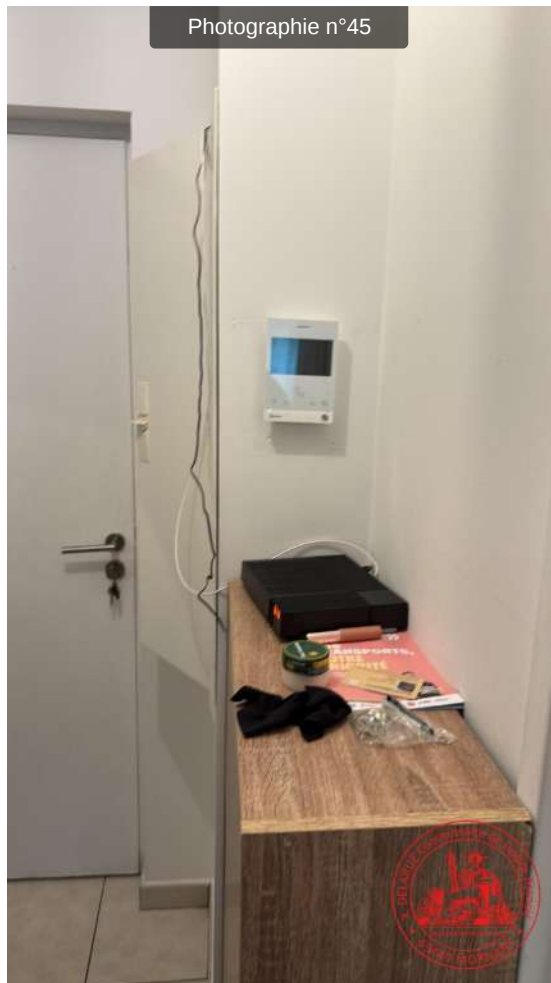
Juste au Sud de la gaine technique de logement, présence d'un visiophone.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule fixée au plafond.

Photographie n°44



Photographie n°45



Photographie n°46



Photographie n°47





SALLE DE DOUCHE:

L'accès se fait par une porte post-formée peinte de couleur claire, équipée d'une serrure avec condamnation. La poignée intérieure de la porte n'est pas fixée.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur toute hauteur. Le plafond, peint en blanc, présente des traces de moisissures prononcées.

Présence d'un caisson en cueillie supérieure Est dont la tranche Ouest est percée d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé d'un meuble suspendu à deux tiroirs avec plan de travail en bois, surmonté d'une vasque en émail carrée alimentée par robinet mitigeur, elle-même surmontée d'un miroir éclairant.

A l'Est de ce meuble vasque, présence d'un lave-linge laissant supposer une évacuation et une alimentation lave-linge.

Au Nord-Est présence d'un receveur de douche en émail carré surélevé dont les tranches sont faïencées, sécurisée pour partie par paroi plexiglass fixe et alimenté par robinet mitigeur relié à flexible de douche.

L'équipement sanitaire est également composé d'un WC de type cuvette anglaise, surmontée d'une chasse d'eau dorsale, commandée par bouton poussoir à double débit. Présence de traces de moisissures sur les jointures de la faïence habillant les faces d'appui de la cabine de douche.

La pièce est chauffée par un radiateur mural.

Photographie n°50



Photographie n°51



Photographie n°52



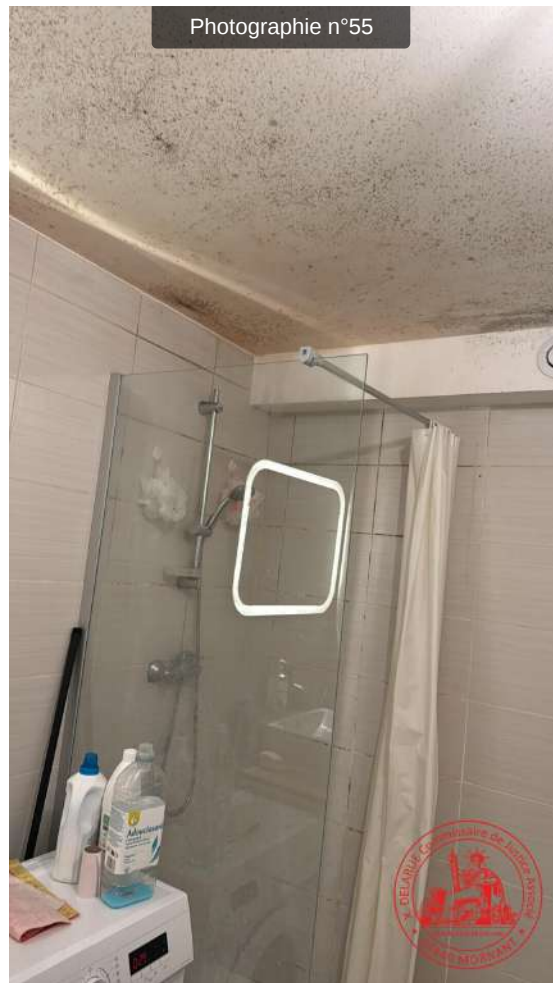
Photographie n°53



Photographie n°54



Photographie n°55



Photographie n°56



Photographie n°57



Photographie n°58



Photographie n°59



Photographie n°60





Au Sud du dégagement, présence d'une ouverture desservant la pièce de vie.

PIECE DE VIE:

Le sol est carrelé. La base des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints de couleur claire.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

Au Nord, présence d'un meuble cuisine bas et d'un meuble suspendu, fermés par portes et tiroirs de couleur taupe en mélaminé. Les meubles bas sont surmontés d'un plan de travail imitation bois, percé d'une vasque carrée métallique, alimentée par robinet mitigeur et d'une plaque de cuisson électrique à trois brûleurs.

Le mur Nord est équipé d'une plaque de crédence imitation bois, surmontée d'une double prise électrique.

Au droit de la plaque de cuisson, présence d'une hotte à filtre de marque Sauter.

Au Nord-Est, présence d'un cumulus suspendu de 100 litres.

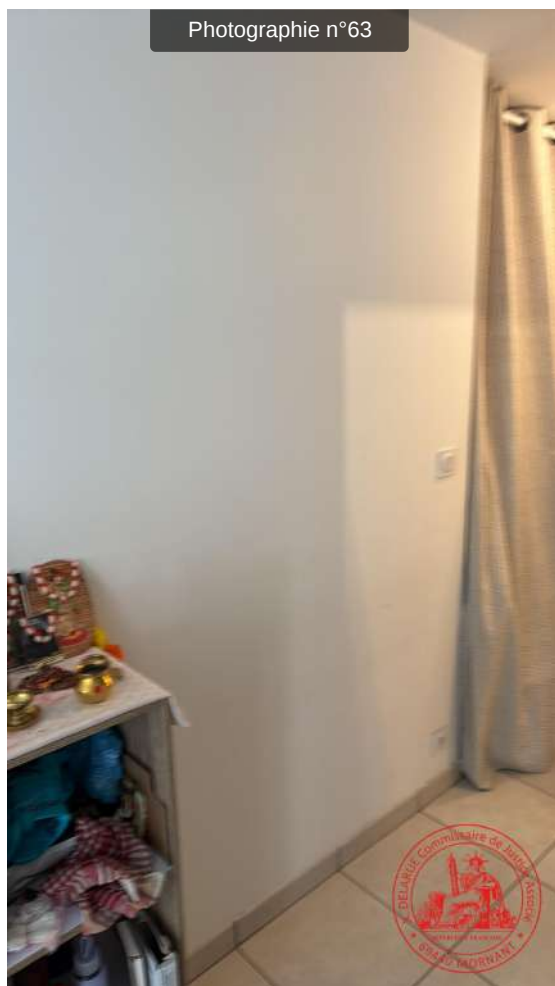
Le mur Ouest est percé d'une prise électrique au Nord et d'une seconde au Sud. A l'Est, présence d'une autre prise électrique.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à deux pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium et par une baie vitrée à deux pans coulissants, en double vitrage sur châssis aluminium. Ces deux ouvrants sont sécurisés par volets roulants à manivelle. Les coffrets des volets roulants sont équipés d'aérateurs. L'allège de la fenêtre reçoit un radiateur électrique.

TERRASSE/JARDIN SUD:

La baie vitrée donne sur une terrasse dont le sol est composé de dalles sur plots au Sud de laquelle, présence d'un jardin.

L'éclairage artificiel extérieur est assuré par appliques.



Photographie n°65



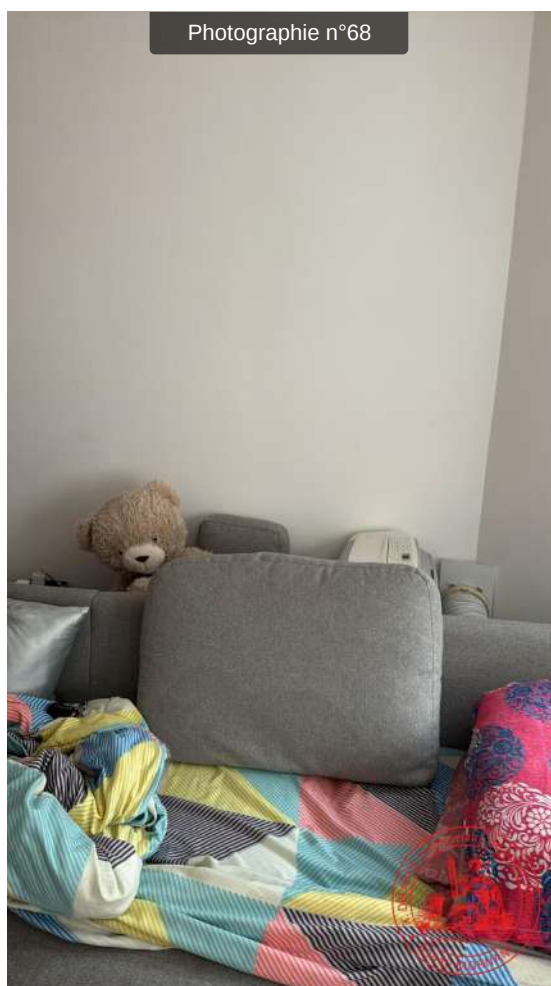
Photographie n°66



Photographie n°67



Photographie n°68



Photographie n°69



Photographie n°70



Photographie n°71



Photographie n°72



Photographie n°73



Photographie n°74



Photographie n°75



Photographie n°76



Photographie n°77



Photographie n°78



Photographie n°79



Photographie n°80



Photographie n°81



Photographie n°82



Photographie n°83



Photographie n°84





GENERALITES:

Mon interlocutrice me présente un bail de location dont la locataire est principale est **Madame xxx** pour une surface habitable de 25 mètres carrés, d'une durée d'un an, ayant pris effet le 30 septembre 2024. Ce bail mentionne un loyer mensuel de 650 euros.

Photographie n°86

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

Le présent contrat de location meublée est conclu entre les parties ci-dessous désignées, en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier, et en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier.

DENOMINATION DES PARTIES

Le bailleur est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

Le locataire est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Identifiant fiscal du logement : ROC

Surface habitable : 25 m²

Autres parties du logement : Salle de bain équipée

Équipements : Couche-lit

Chauffage : Individuel

Eau chaude sanitaire : Individuelle

Niveau de performance énergétique du logement : Classe E

Le locataire s'engage à respecter les critères minimaux de performance suivants :

a) En France métropolitaine :

i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

b) En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte :

i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

La consommation d'énergie finale et le niveau de performance du logement sont déterminés selon la performance énergétique mentionnée à l'article L. 109-26 du code de la construction et de l'habitation.

Photographie n°87

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

Le présent contrat de location meublée est conclu entre les parties ci-dessous désignées, en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier, et en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier.

DENOMINATION DES PARTIES

Le bailleur est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

Le locataire est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Identifiant fiscal du logement : ROC

Surface habitable : 25 m²

Autres parties du logement : Salle de bain équipée

Équipements : Couche-lit

Chauffage : Individuel

Eau chaude sanitaire : Individuelle

Niveau de performance énergétique du logement : Classe E

Le locataire s'engage à respecter les critères minimaux de performance suivants :

a) En France métropolitaine :

i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

b) En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte :

i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

La consommation d'énergie finale et le niveau de performance du logement sont déterminés selon la performance énergétique mentionnée à l'article L. 109-26 du code de la construction et de l'habitation.

Photographie n°88

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

Le présent contrat de location meublée est conclu entre les parties ci-dessous désignées, en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier, et en vertu de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la transparence de l'information et de la concurrence dans le marché immobilier.

DENOMINATION DES PARTIES

Le bailleur est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

Le locataire est :

Nom et prénom : ROC

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Adresse électronique : ROC

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement

Adresse : Rue Gue Brunet 69007 Lyon

Identifiant fiscal du logement : ROC

Surface habitable : 25 m²

Autres parties du logement : Salle de bain équipée

Équipements : Couche-lit

Chauffage : Individuel

Eau chaude sanitaire : Individuelle

Niveau de performance énergétique du logement : Classe E

Le locataire s'engage à respecter les critères minimaux de performance suivants :

a) En France métropolitaine :

i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

b) En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte :

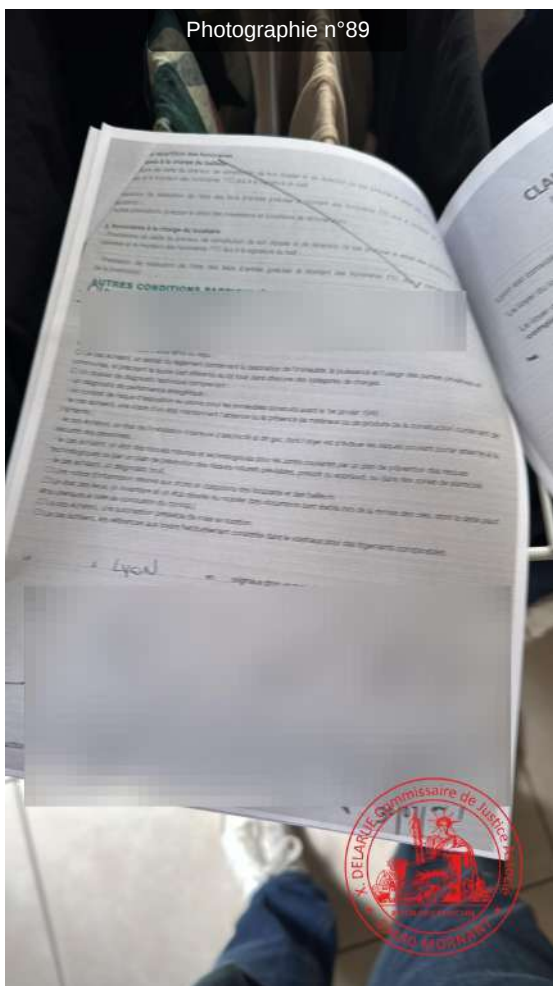
i) À compter du 1er janvier 2022, le niveau de performance énergétique correspond à la classe F du DPE.

ii) À compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance énergétique correspond à la classe E du DPE.

iii) À compter du 1er janvier 2030, le niveau de performance énergétique correspond à la classe D du DPE.

La consommation d'énergie finale et le niveau de performance du logement sont déterminés selon la performance énergétique mentionnée à l'article L. 109-26 du code de la construction et de l'habitation.

Photographie n°89



Photographie n°90



Photographie n°91



PARTIES COMMUNES (A NOUVEAU):

SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE:

L'accès est assuré, depuis l'extérieur, par un portail électrique desservant une rampe descendante en béton.

Les murs de la rampe sont peints de couleur claire. Le mur Ouest est équipé d'un éclairage artificiel.

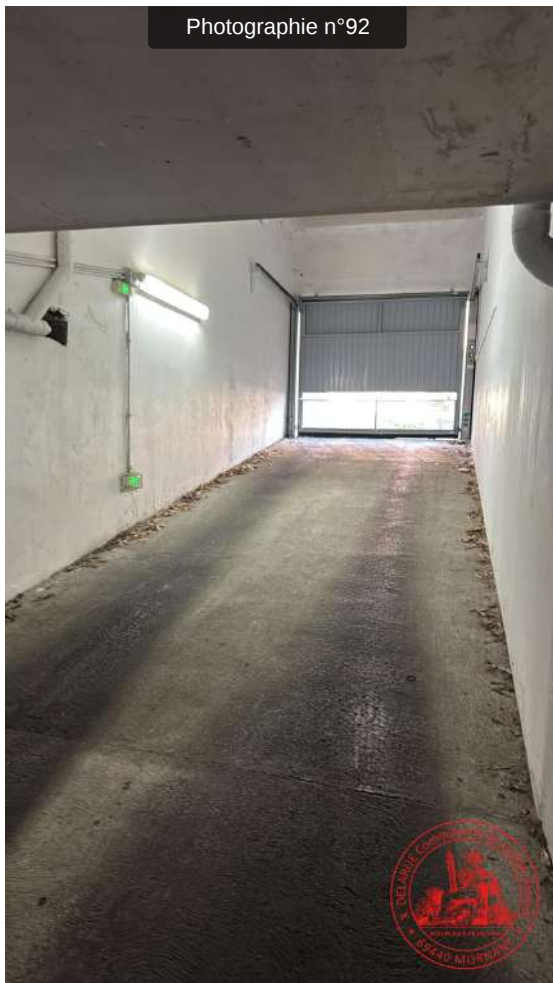
Cette rampe dessert cinq places de stationnement dont le sol est peint. La peinture est passée. Les murs sont peints ou en parpaings bruts. Des infiltrations, traces de coulures et points de rouille sont visibles. Le plancher haut est peint de couleur claire.

L'éclairage artificiel est assuré par trois blocs néons fixés au plafond.

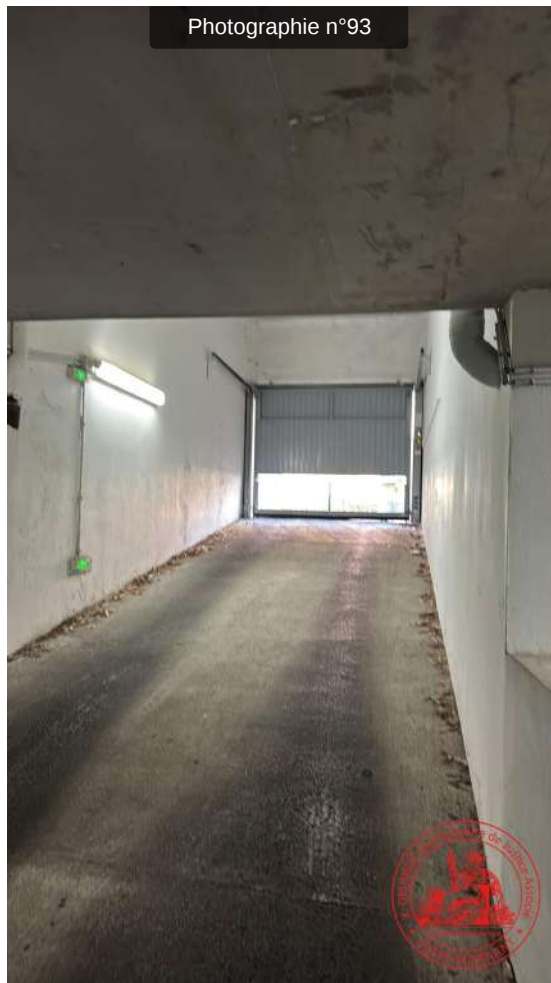
La partie centrale du sous-sol est percée d'une grille d'évacuation d'eau pluviale.

Ce sous-sol rejoint une ouverture desservant un dégagement.

Photographie n°92



Photographie n°93



Photographie n°94



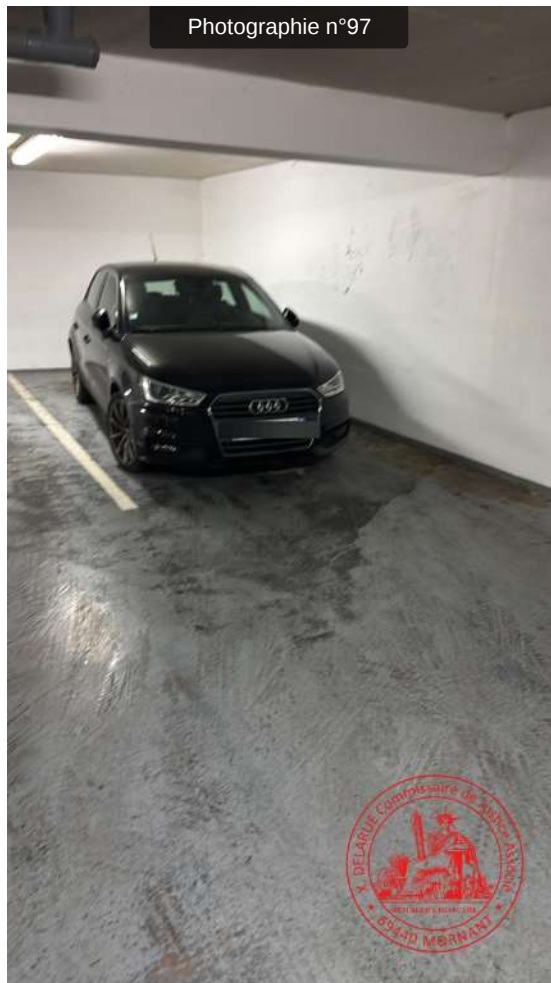
Photographie n°95



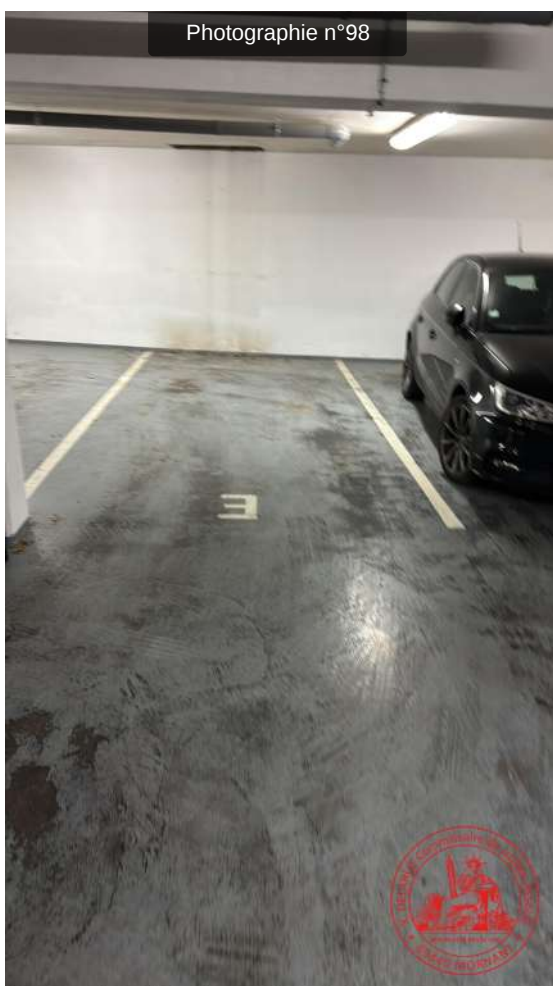
Photographie n°96



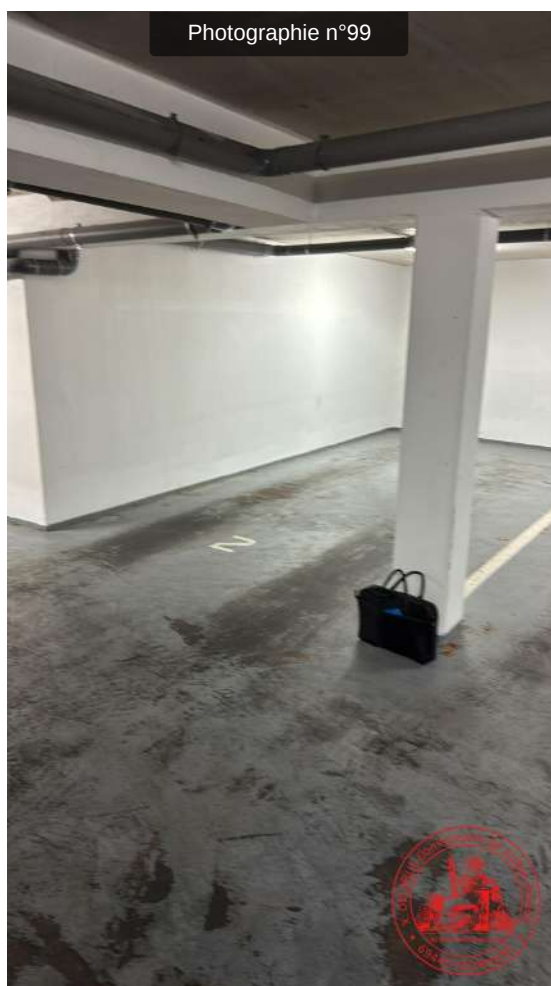
Photographie n°97



Photographie n°98



Photographie n°99





DEGAGEMENT:

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints de couleur claire.

Le dégagement dessert, un placard sous escalier, l'escalier des parties communes et une porte fermée à clé.



ESCALIER:

Les marches et contremarches sont carrelées. Les nez de marches sont habillés de baguettes métalliques. Les parois sont peintes de couleur blanche.

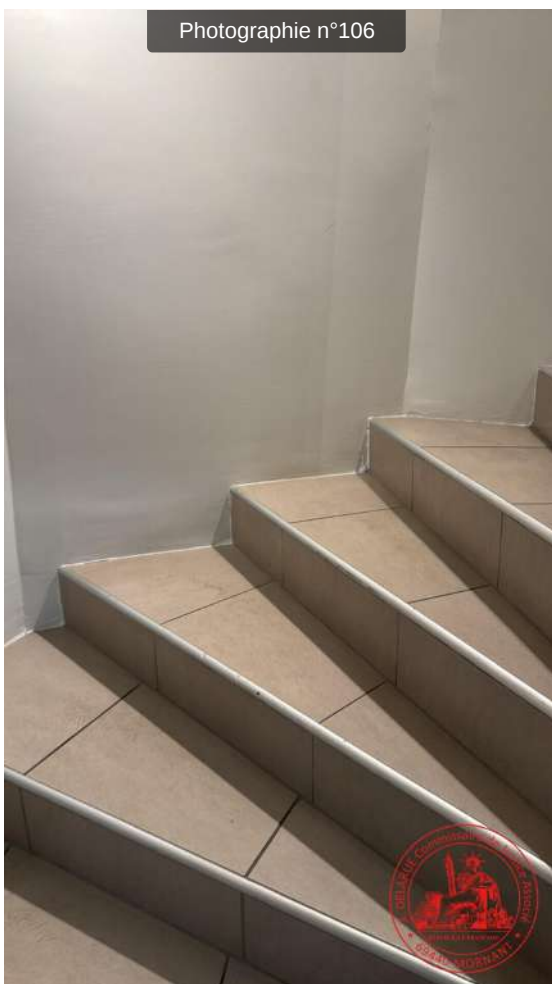
Photographie n°104



Photographie n°105

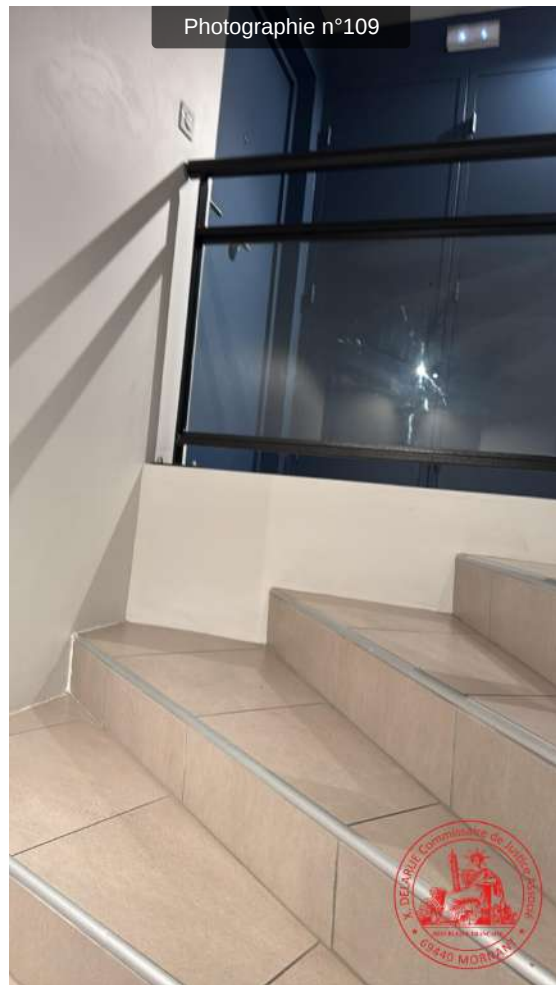
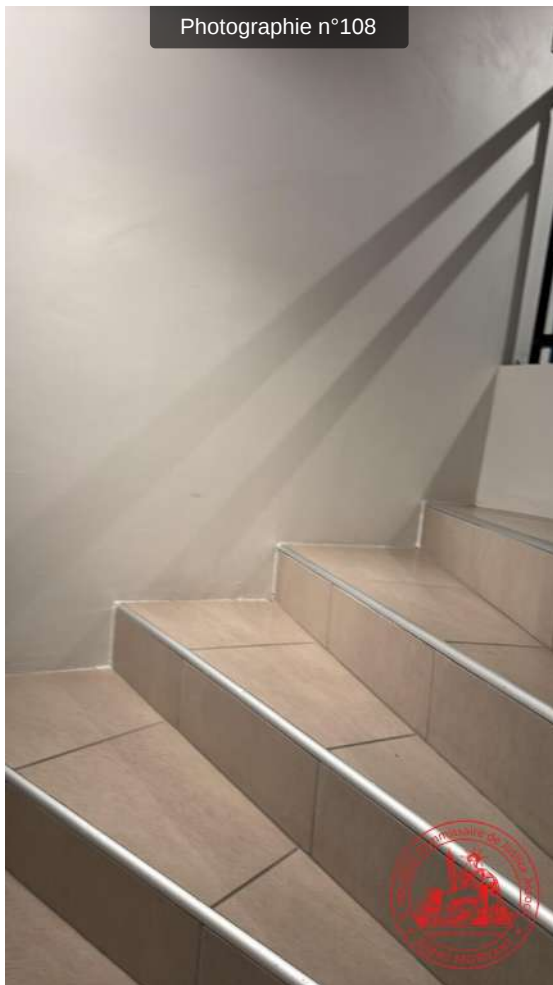


Photographie n°106



Photographie n°107





Cet escalier mène au niveau rez-de-chaussée.

REZ DE CHAUSSEE/HALL D'ENTREE:

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints de couleur claire sauf en périphérie des portes des colonnes montantes fermant les équipements et les cadres des portes palières qui sont peints de couleur bleue.

Présence d'un escalier de plusieurs marches descendant en direction du hall d'entrée, où là étant je constate la présence des 4 boîtes aux lettres.

L'éclairage artificiel de l'escalier d'accès depuis le sous-sol est assuré par appliques. L'éclairage artificiel des paliers est également assuré par appliques.

Également présence de BAES.

La base des murs de l'escalier d'accès au hall d'entrée est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur blanche ou bleue. L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

Un habillage bois décoratif vertical est présent en deux endroits dans le hall d'entrée.

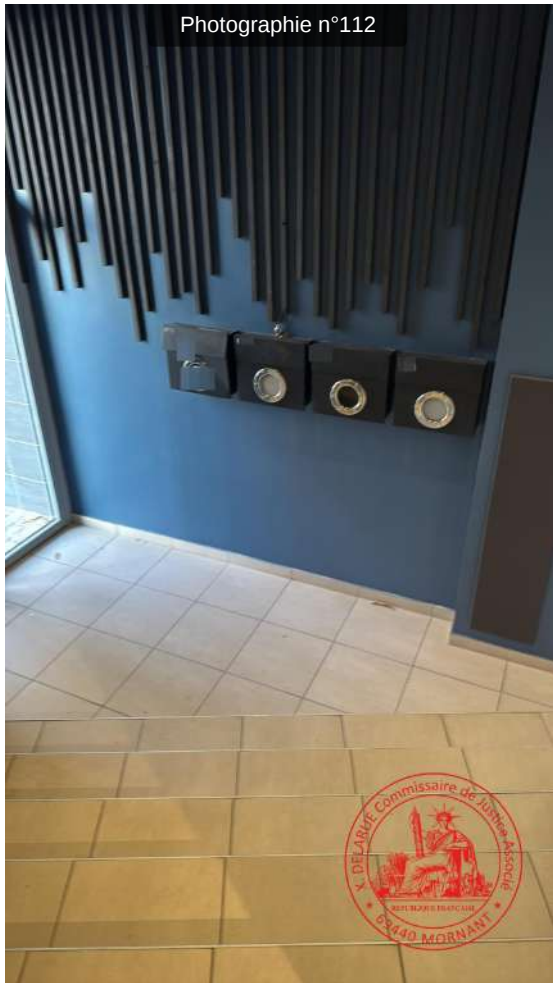
Photographie n°110



Photographie n°111



Photographie n°112



Photographie n°113



Photographie n°114



Photographie n°115





L'accès depuis la rue se fait par une porte vitrée métallique, surmontée de linteaux vitrés et équipée d'un châssis fixé vitré et d'un panneau, lui-même équipé d'une platine de rue.



Puis je me rends au dernier étage, et m'entretiens avec **Madame** x ainsi déclarée, employée de la société FB GROUP occupant les locaux du dernier étage. Auprès de laquelle j'ai décliné mes noms, prénoms, qualité ainsi que l'objet de ma mission.

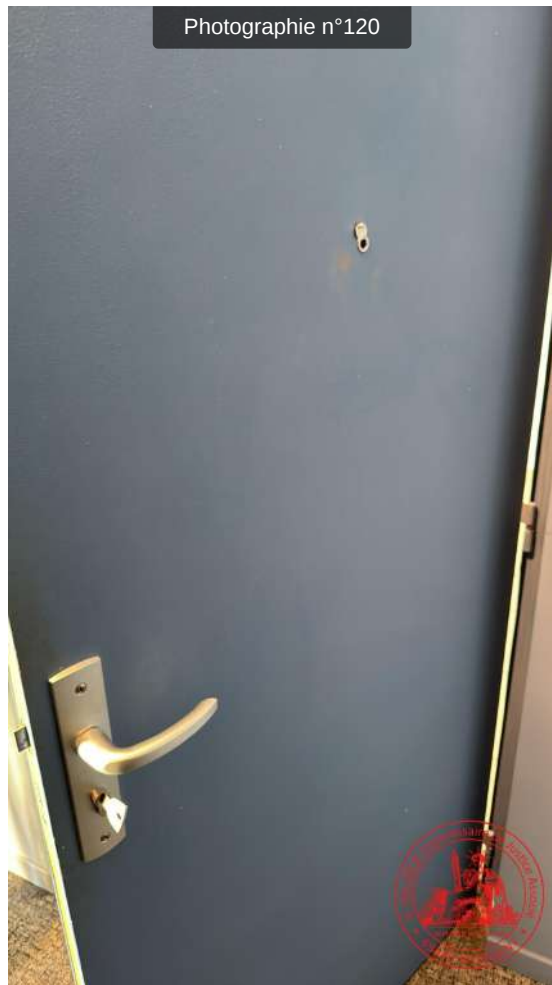
Celle-ci appelle **Monsieur** x et me le passe. Je m'entretiens avec ce dernier. Ces derniers ne s'opposent pas à mes opérations. Je présente l'ordonnance rendue sur requête susvisée à **Madame** x et poursuis mes opérations. Cette dernière me remet également les clés de l'appartement Sud du premier étage et celles du placard du sous-sol.

LOCAUX DERNIER ETAGE:

L'accès se fait par une porte plane en bois peinte de couleur bleue côté extérieur et de couleur bleue clair côté intérieur.

Il s'agit de locaux à usage de bureau.

La porte ouvre sur un dégagement.



DEGAGEMENT:

Le sol est habillé de carreaux moquettes. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur désassorties. Les murs sont peints de couleurs désassorties dans un but esthétique. Le plafond est peint en blanc.

Ce dégagement dessert, au Nord-Est un placard mural, à l'Est un escalier montant, au Sud une salle d'attente et à l'Ouest un open-space.

Cet open-space fuit en direction du Nord et forme ensuite retour en direction de l'Est pour desservir, au Sud-Est, une porte ouvrant sur un placard mural et, à l'Est, un autre escalier montant.

Photographie n°121



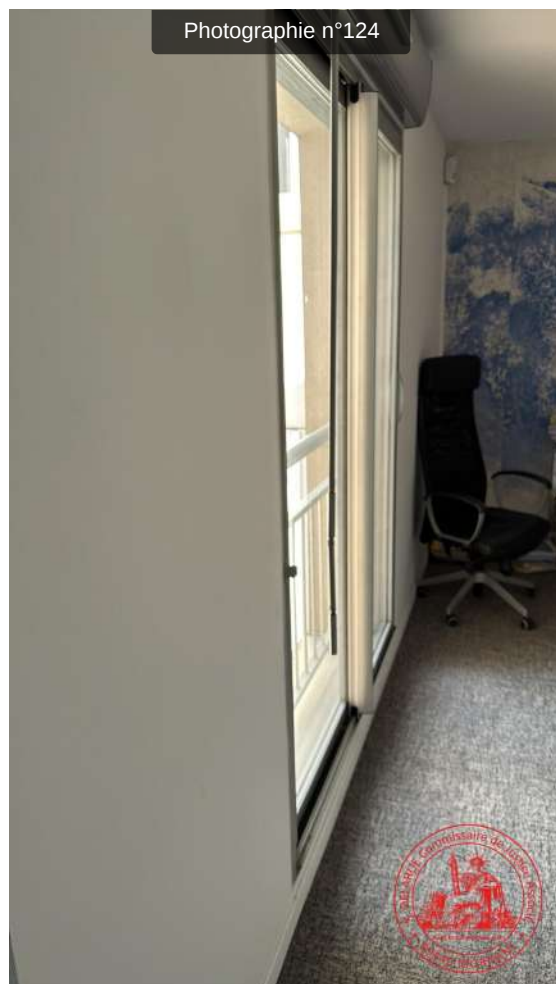
Photographie n°122



Photographie n°123



Photographie n°124



Photographie n°125



Photographie n°126



Photographie n°127



Photographie n°128





SALLE D'ATTENTE :

Le sol est habillé de carreaux moquette. Les murs Est et Nord sont habillés d'un papier peint à motifs carrés. Les murs Ouest et Sud sont peints de couleur blanche.

La pièce est chauffée par un split de climatisation installé en partie Nord du mur Ouest.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

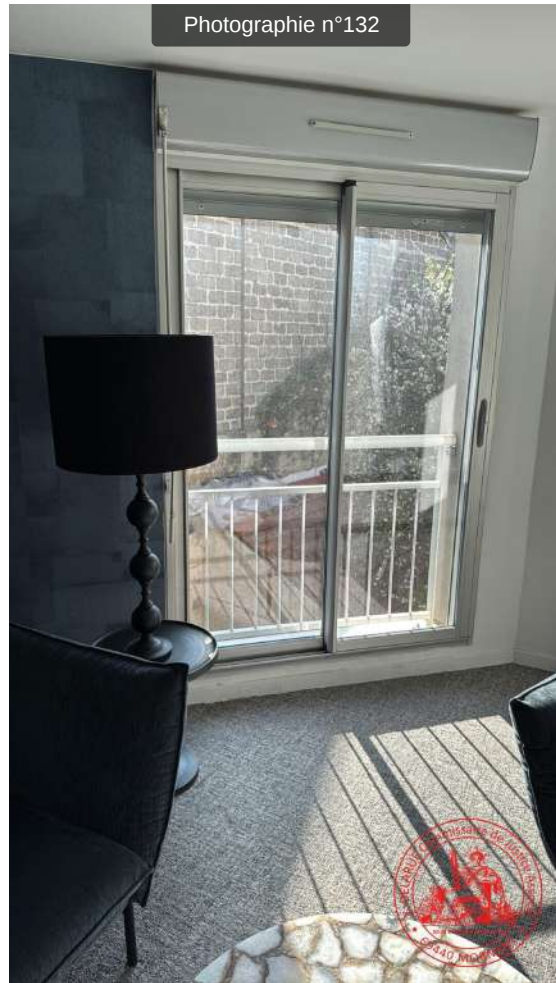
L'éclairage naturel est assuré par une baie vitrée à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par garde-corps. L'éclairage naturel est également assuré par une fenêtre à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium. Ces deux ouvrants sont sécurisés par volets roulants mécaniques. Les caissons des volets sont équipés d'aérateurs.

Le mur Ouest est percé de deux prises électriques. Le mur Sud-Est est percé d'une prise électrique. Le mur Est est percé de deux prises électriques.

Photographie n°131



Photographie n°132



Photographie n°133



Photographie n°134



Photographie n°135



Photographie n°136



Photographie n°137



OPEN-SPACE:

Le sol est habillé de carreaux moquette. La base des murs est habillée de plinthe peintes de couleur blanche. Les murs sont soit peints pour les murs Est, Sud et Nord soit habillé de papier décoratif concernant le mur Ouest.

L'éclairage artificiel est assuré par deux suspensions.

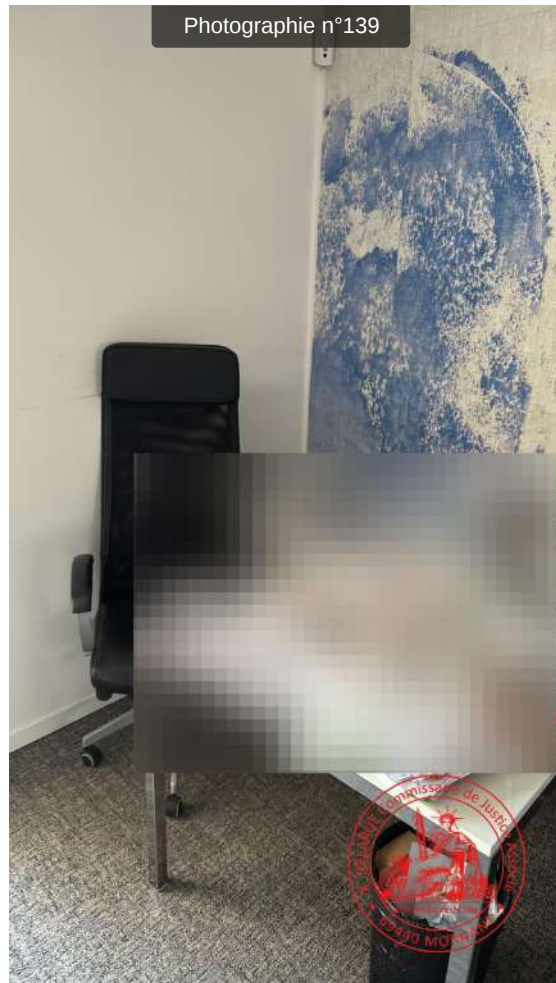
L'éclairage naturel est assuré par deux baies vitrées: une au Sud et une au Nord, à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par garde-corps et volets roulants mécaniques. Les caissons des volets sont équipés d'aérateurs.

Les murs Ouest et Est son percé de plusieurs prises électriques.

La partie Nord du mur Est est équipée d'un split de climatisation.

Au Nord-Ouest du dégagement Sud présence, d'une gaine technique de logement enfermant le tableau électrique.

Au Sud-Ouest du dégagement Nord, présence d'une autre gaine technique de logement.



Photographie n°140



Photographie n°141



Photographie n°142



Comme indiqué, la partie Nord de l'open-space forme retour en direction de l'Est.

Le mur Nord de la partie Nord-Est est percé d'une fenêtre à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par volet roulant mécanique. Le caisson du volet est équipé d'un aérateur.

Le mur Nord est également équipé d'un split de climatisation-chauffage entre la baie vitrée Nord et la fenêtre Nord.

Le mur Est de la partie Nord-Est est percé de prises électriques et d'interrupteurs. Le mur Sud est également percé de prises électrique.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

Ce retour dessert, comme indiqué, un placard mural fermé par porte post-formée et un escalier.

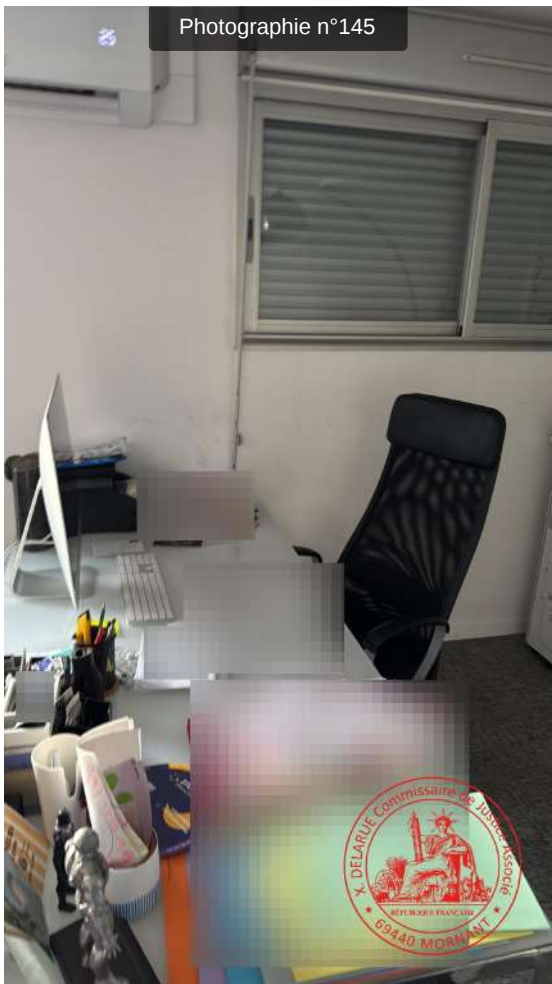
Photographie n°143



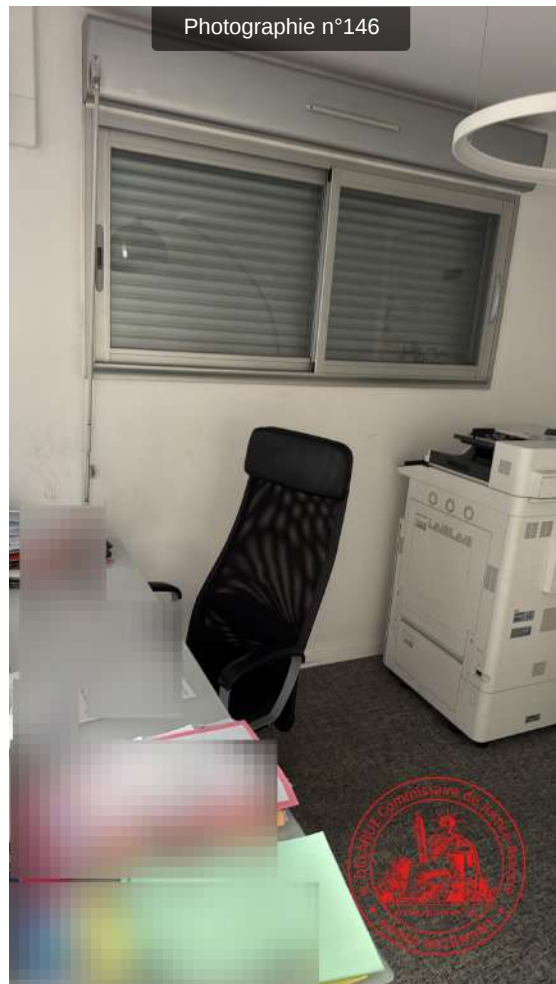
Photographie n°144



Photographie n°145



Photographie n°146





ESCALIER NORD:

Il s'agit d'un escalier demi-tournant dont les marches et contremarches en bois sont peintes de couleur bleue claire, les limons, mains courantes et garde corps en bois ainsi que les parois d'escalier sont peintes de couleur bleue foncé.

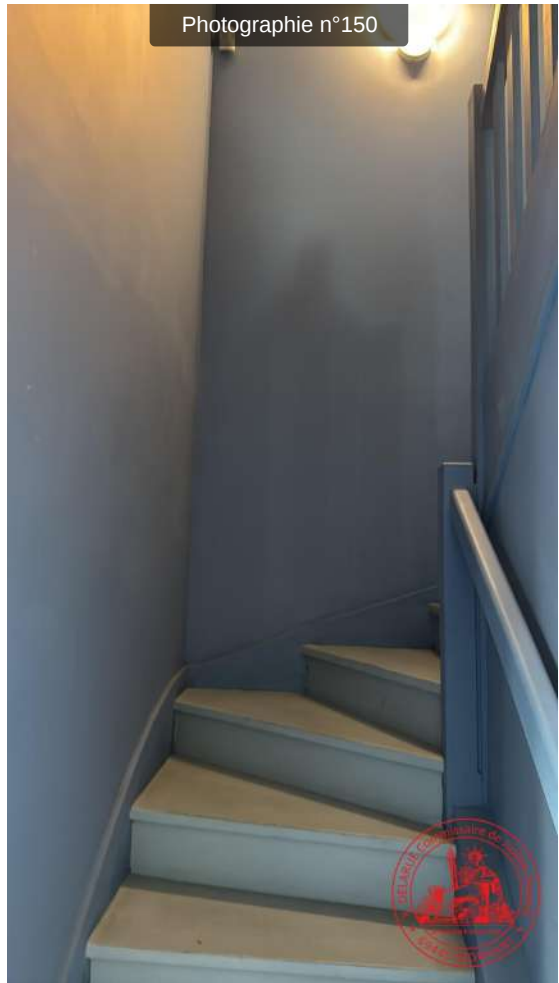
Le mur Est est équipé d'une applique assurant l'éclairage artificiel.

Cet escalier montant mène à un dégagement lui-même desservant un sanitaire, une pièce à usage de rangement et une vaste pièce.

Photographie n°149



Photographie n°150



Photographie n°151



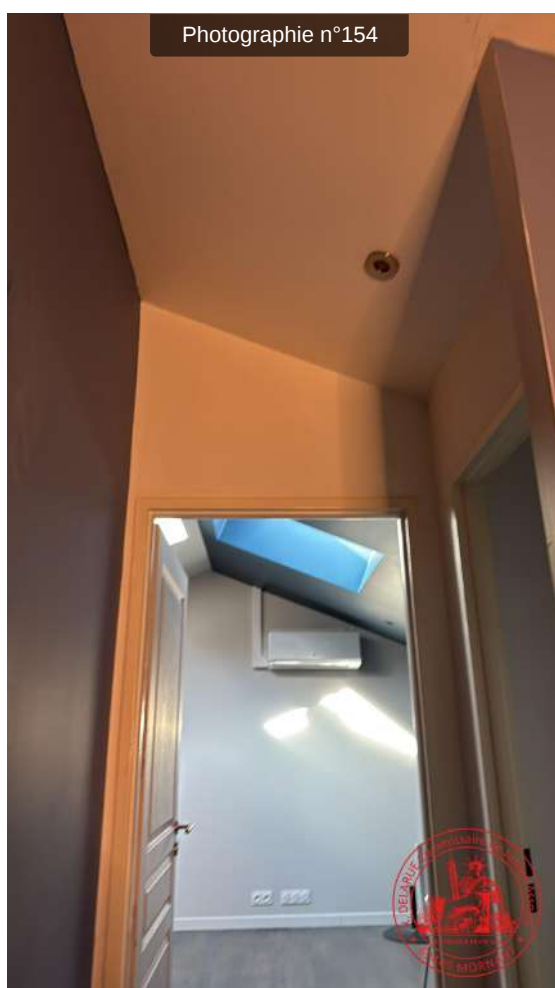
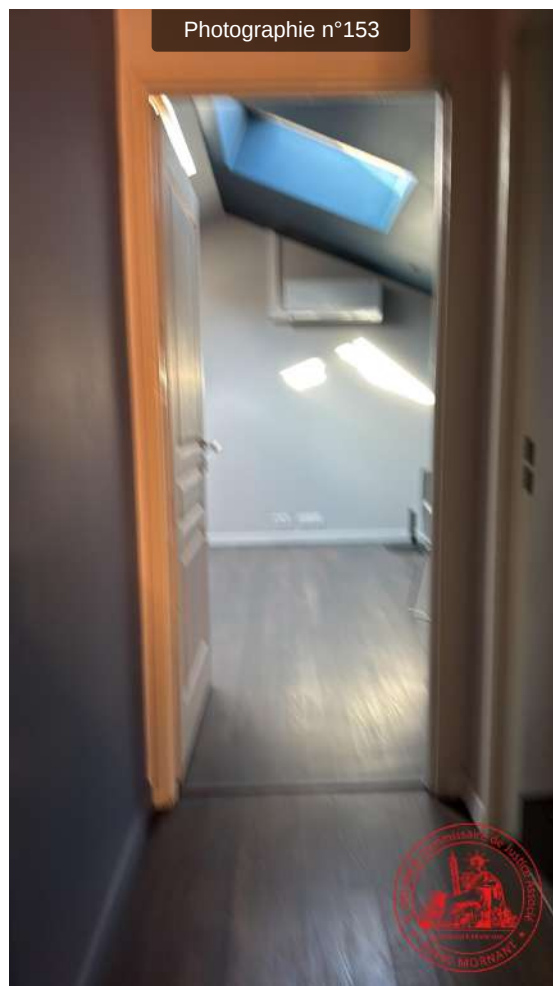
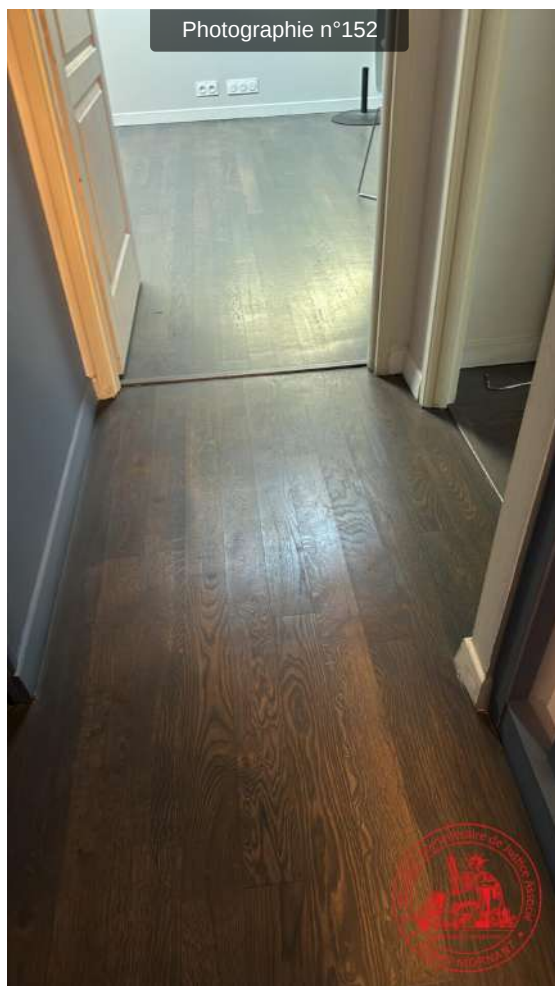
PREMIER ETAGE:

DEGAGEMENT NORD:

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes. Le plafond mansardé est peint en blanc.

L'éclairage artificiel de ce dégagement est assuré par un spot perçant le plafond.

Ce dégagement dessert un sanitaire, une pièce à usage de débarras et un vaste pièce.



SANITAIRE:

L'accès se fait par une porte à galandage peinte de couleur bleue.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est habillé de mosaïque de couleur grise. Les murs sont habillés de faïence de couleur grise au trois quarts de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

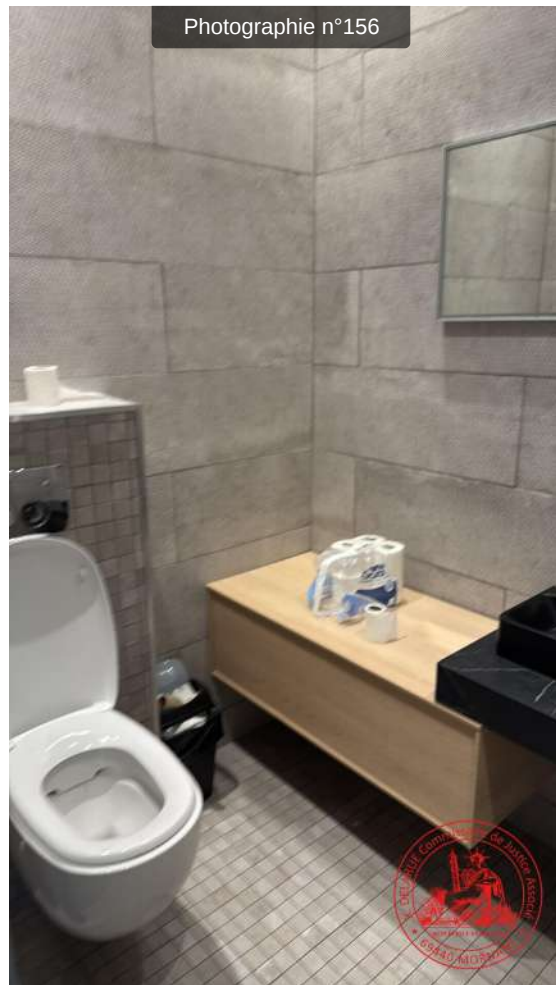
Un des murs est percé d'une bouche d'aération.

Le plafond mansardé, peint en blanc, est percé de quatre spots assurant l'éclairage artificiel.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette suspendue à bâti support, commandée par deux boutons poussoirs. Il est également composé d'un meuble suspendu supportant une vasque de couleur sombre, alimentée par robinet mitigeur.

La pièce est chauffée par un radiateur mural fixé au mur opposé au WC.

Présence d'un miroir éclairant.



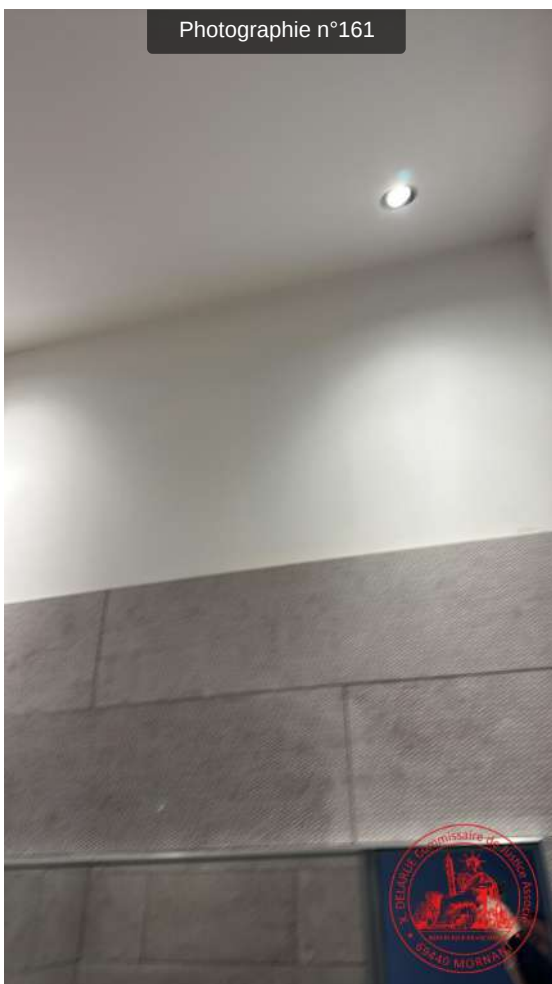
Photographie n°159



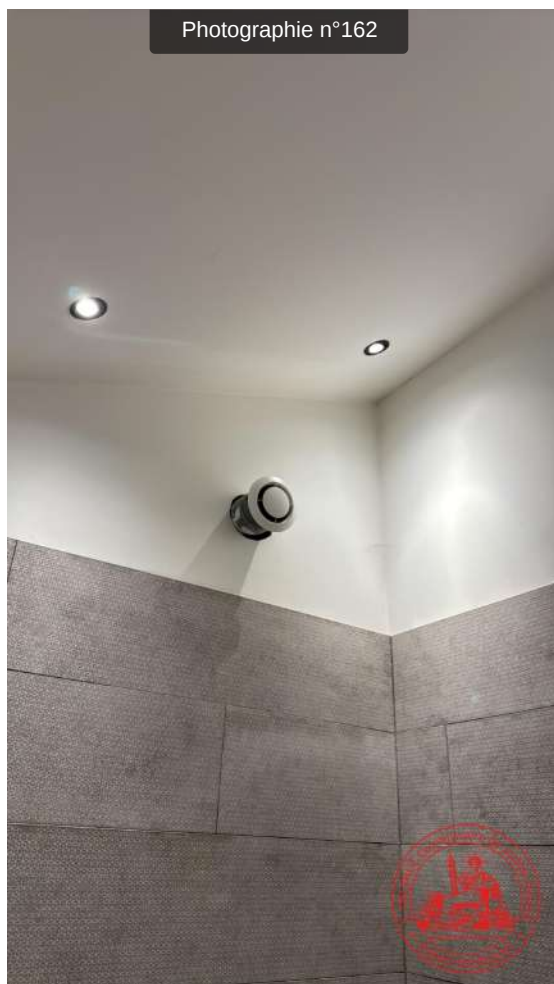
Photographie n°160



Photographie n°161



Photographie n°162



DEBARRAS:

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs et le plafond mansardé sont peints en blanc.

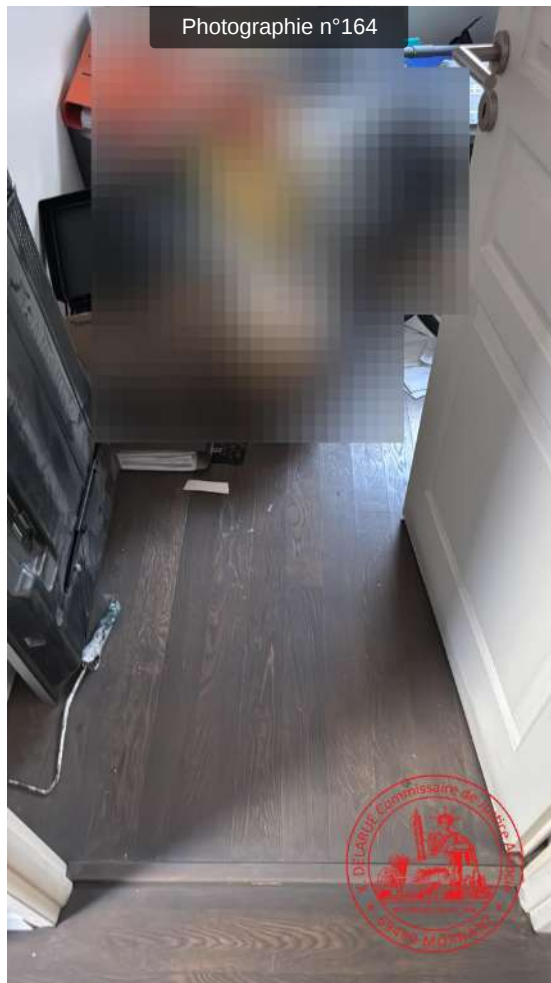
L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit, sur châssis bois, équipée d'un store.

La pièce est climatisée ou chauffée par un split de climatisation. Au-dessus du split de climatisation, présence d'une fissuration de la cueillie supérieure.

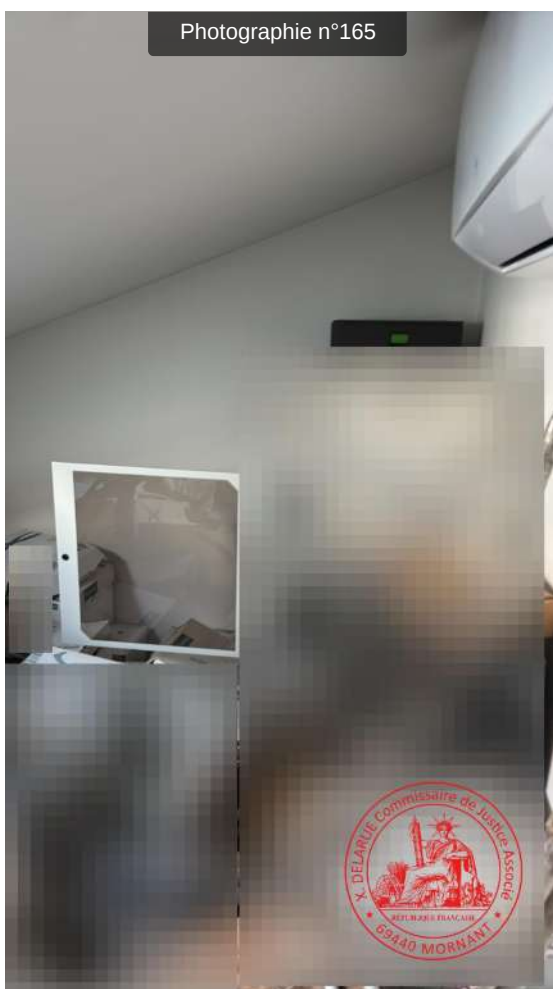
Photographie n°163



Photographie n°164



Photographie n°165



Photographie n°166



Photographie n°167



Photographie n°168



Photographie n°169



VASTE PIECE:

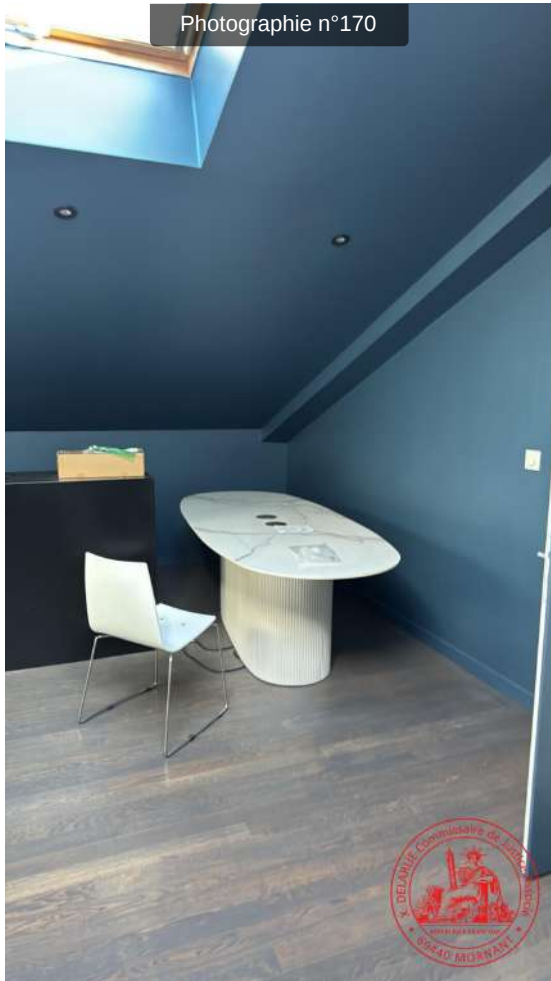
Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont peints en blanc. La partie Sud du plafond mansardée est peinte en blanc. La partie Nord est peinte de couleur bleue comme les murs Est et Nord de cette partie Nord.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenêtres de toit, sur châssis bois, équipées de stores, perçant les deux pans de toiture.

Présence de deux splits de climatisation fixés au mur Ouest. Celui-ci est également percé de quatre prises électriques et de quatre prises réseau en partie centrale, d'une autre prise électrique au Nord et d'une autre prise électrique au Sud.

L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

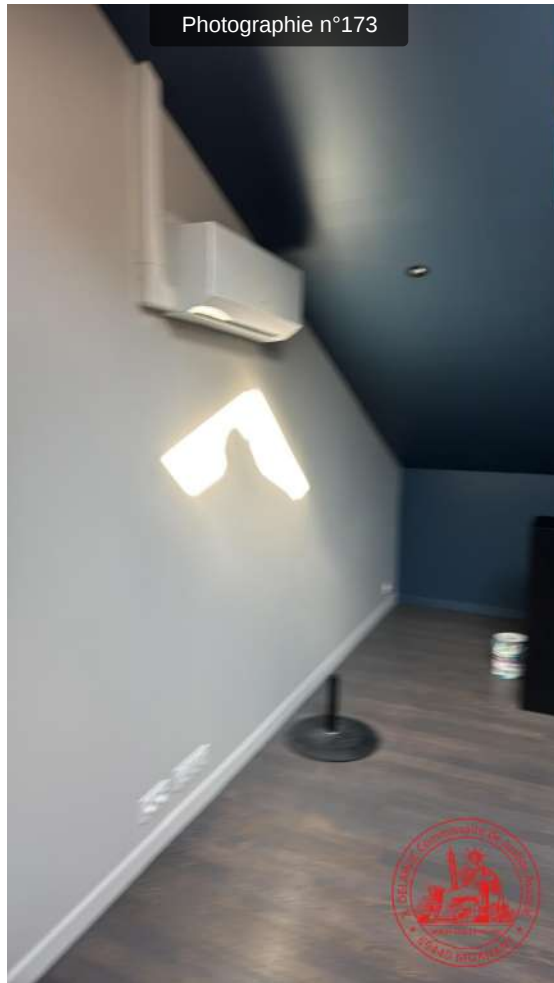
Au Sud de la porte d'accès depuis le dégagement Nord, présence d'une autre porte au post-formée, peinte de couleur blanche ouvrant sur un autre dégagement.



Photographie n°172



Photographie n°173

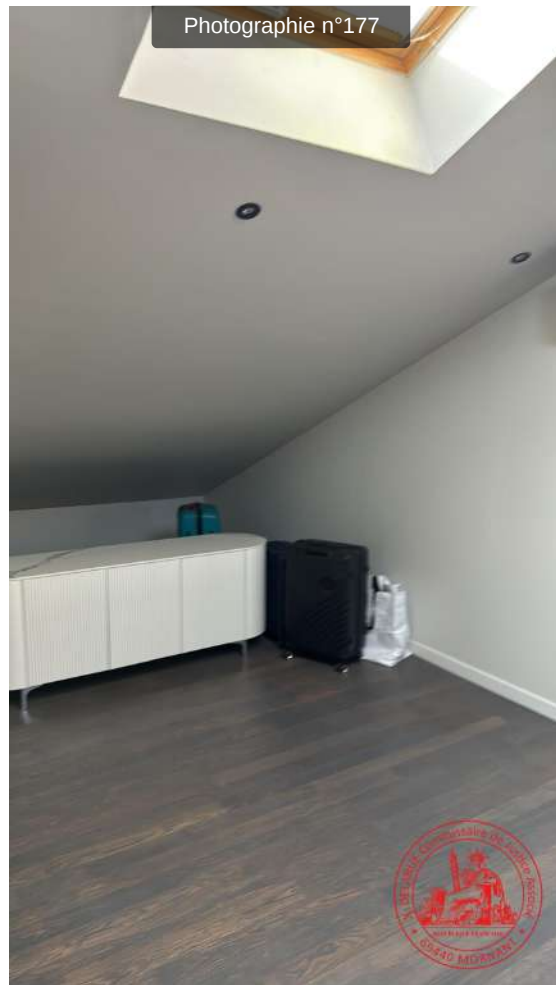


Photographie n°174

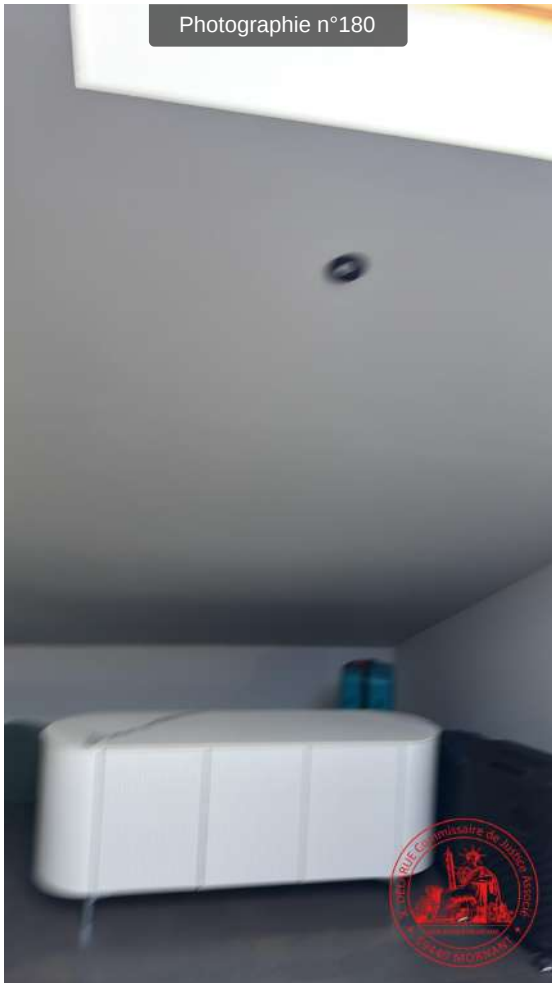


Photographie n°175





Photographie n°180



Photographie n°181



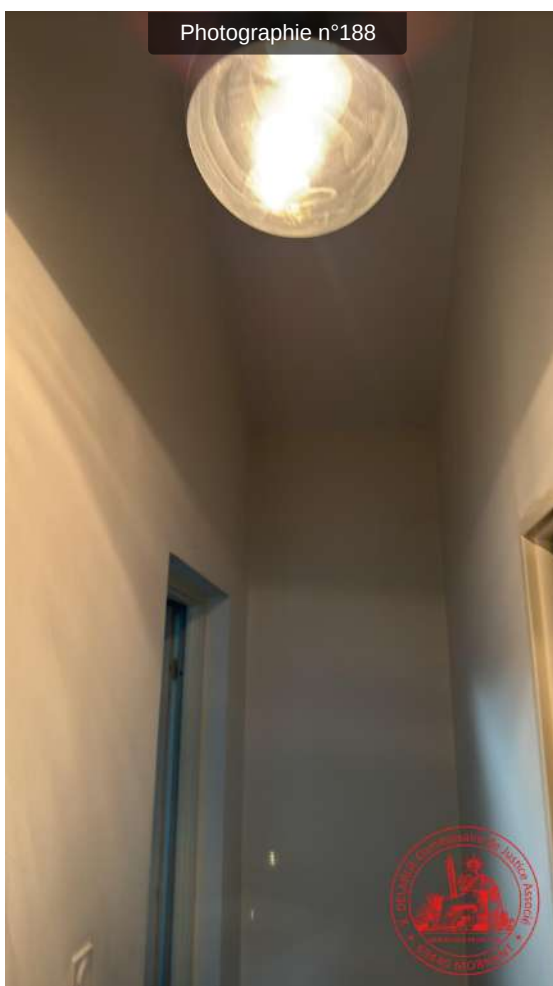
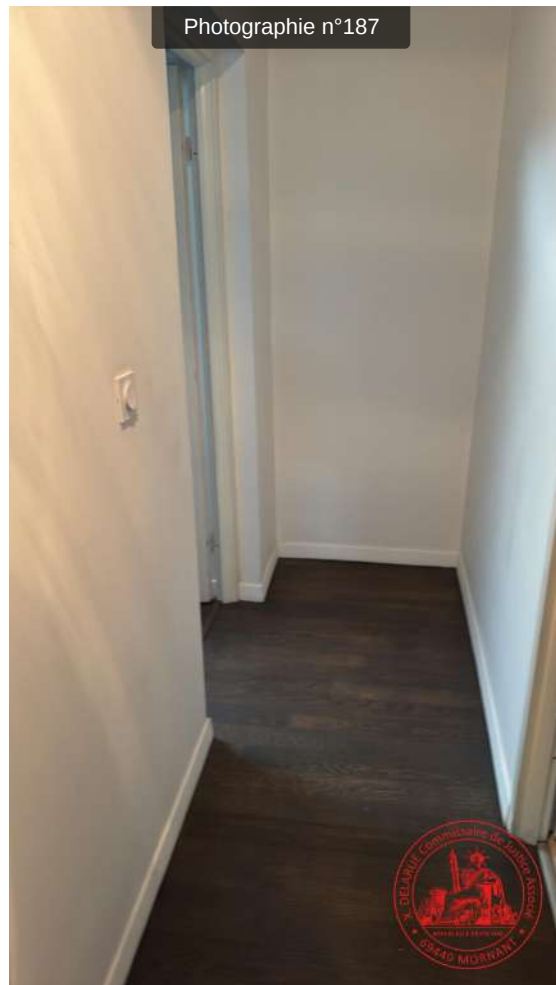


DEGAGEMENT SUD:

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes. Les murs Nord, Est et Ouest sont peints de couleur blanche. Le mur Sud est peint de couleur bleue.

L'éclairage artificiel de ce dégagement est assuré par une suspension.

Ce dégagement dessert une cuisine et une autre pièce à usage de bureau.



CUISINE:

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur toute hauteur. Le plafond, peint en blanc, est percé de spots assurant l'éclairage artificiel, d'une bouche d'aération et d'une trappe d'accès aux combles.

Un autre éclairage artificiel composé d'une applique est fixé au linteau intérieur de la porte.

La cuisine est équipée de meubles bas et suspendus fermés par portes et tiroirs de couleur taupe. Les meubles bas sont surmontés d'un plan de travail en mélaminé imitation bois, surmonté d'une plaque de crédence imitation bois. Une prise électrique surmonte la plaque de crédence. Le plan de travail est percé d'une vasque métallique carrée, alimentée par robinet mitigeur.

Présence d'un frigidaire bas laissant supposer une alimentation électrique.

Photographie n°189



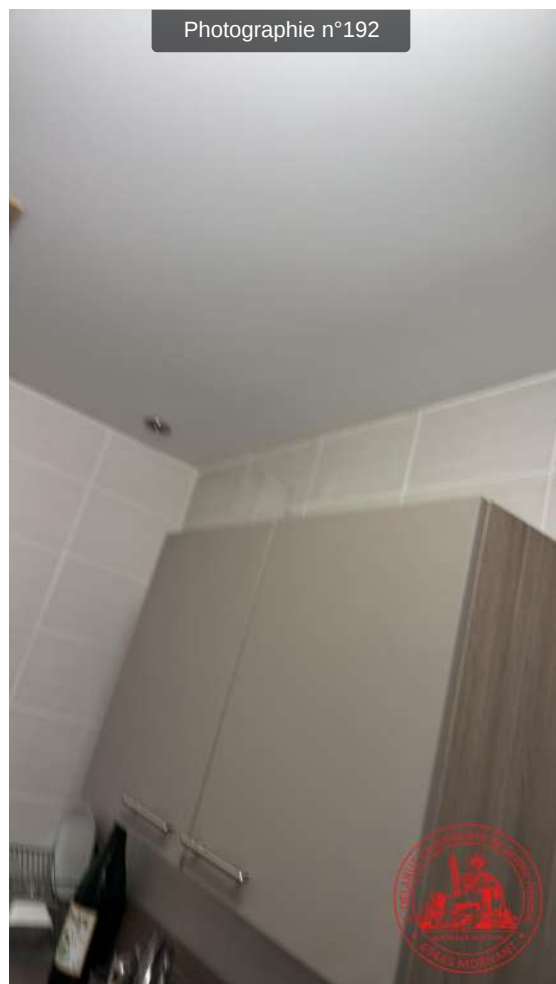
Photographie n°190

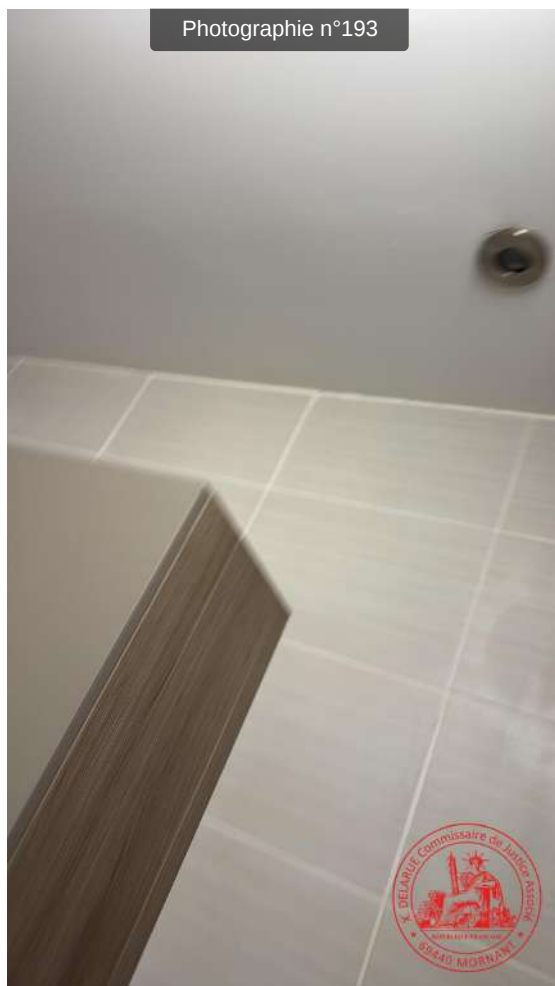


Photographie n°191



Photographie n°192





Au Sud du dégagement, présence d'une porte post-formée peinte de couleur bleue ouvrant sur une pièce à usage de bureau.

BUREAU:

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peint en blanc. Les murs sont peints de couleur désassorties dans un but esthétique: de couleur grise au Nord et de couleur claire au Sud.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit, sur châssis bois, équipée d'un store, perçant la partie Sud du plafond mansardé.

L'éclairage artificiel est assuré par quatre spots perçant de plafond.

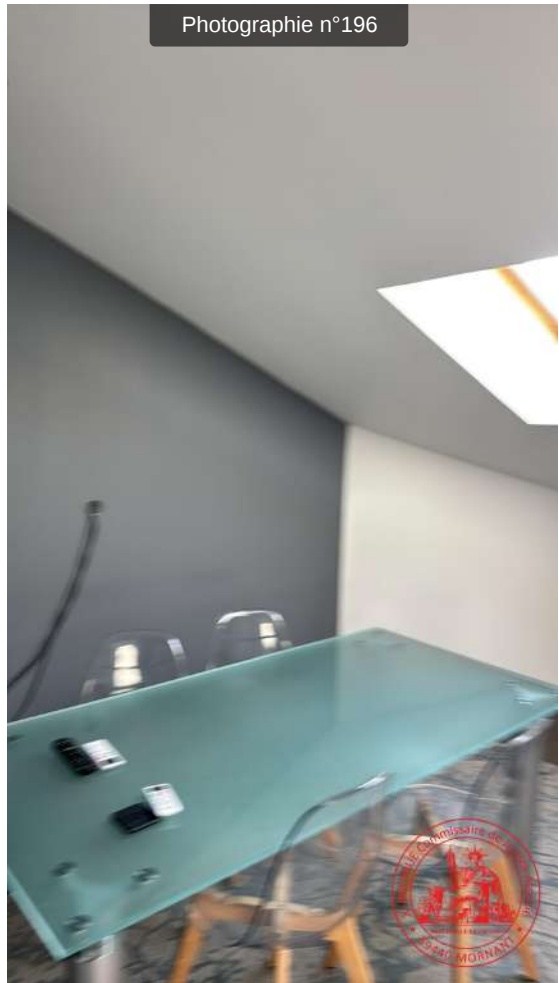
La pièce est chauffée ou climatisé par un split de climatisation fixé en linteau de la porte d'accès.

Le mur Nord est percé d'une prise électrique. Le mur Est est percé de deux prises électriques et deux prises réseau. Le mur Sud-Est est percé d'une prise électrique. Le mur Ouest est percé de deux prises électriques et d'une prise réseau.

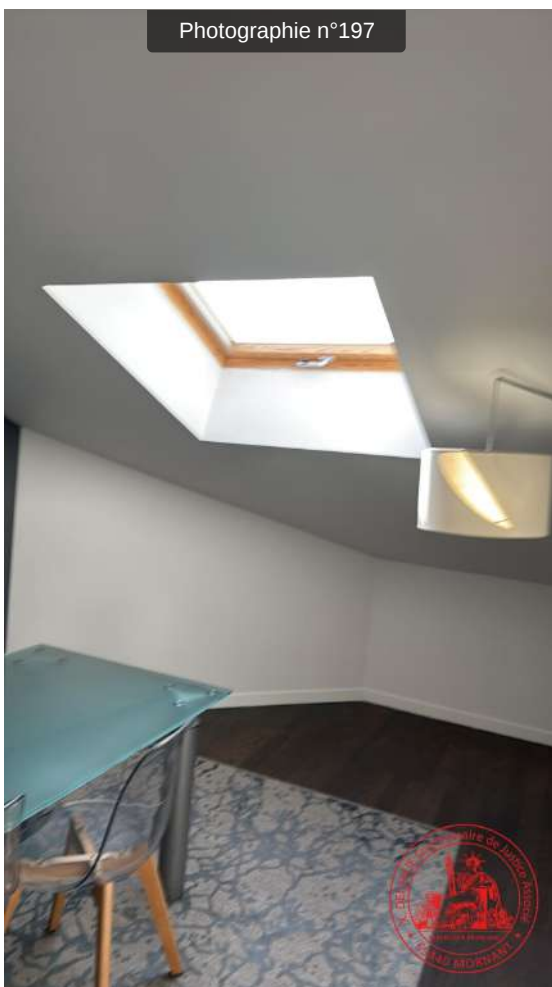
Photographie n°195



Photographie n°196



Photographie n°197



Photographie n°198



Photographie n°199



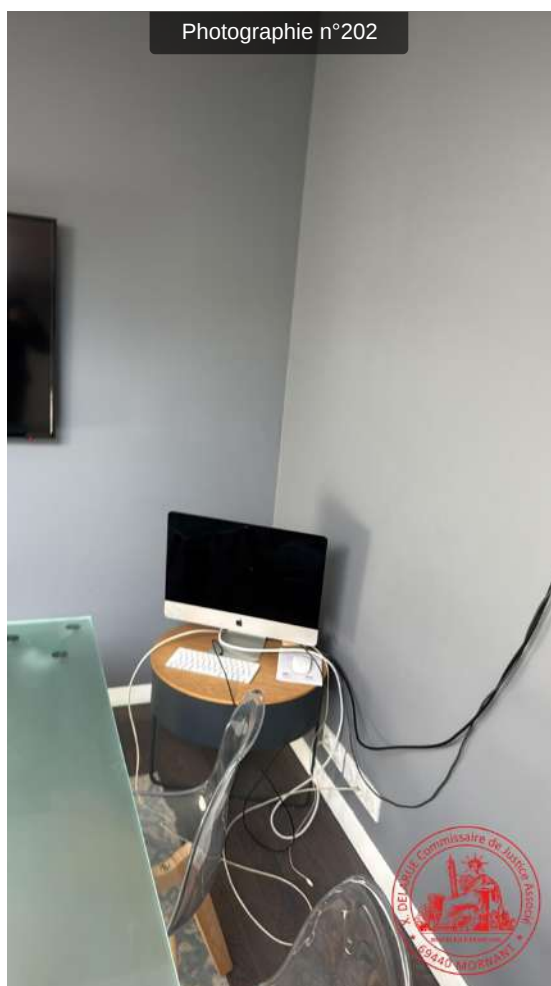
Photographie n°200



Photographie n°201



Photographie n°202





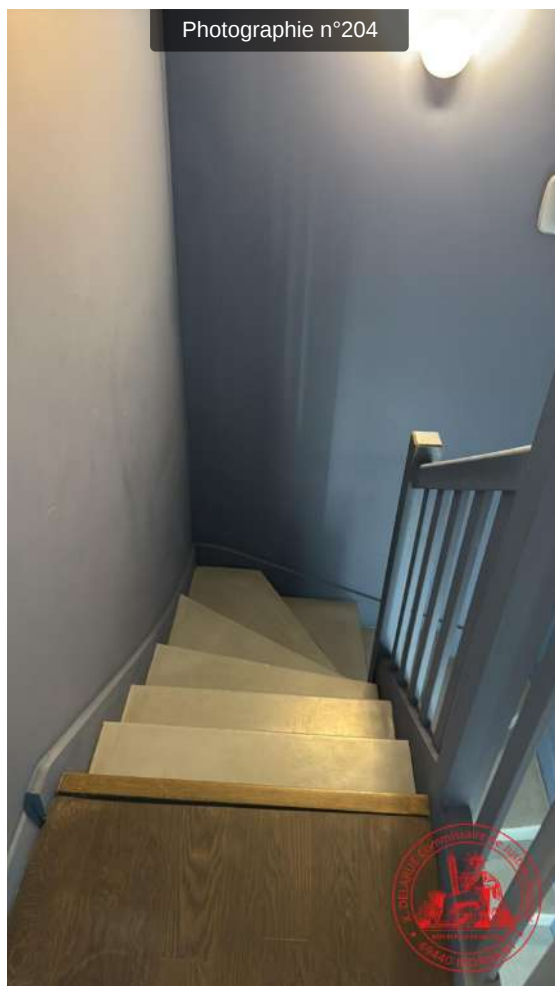
ESCALIER SUD:

A ce moment, Monsieur x serrurier, nous rejoint.

Il s'agit d'un escalier demi-tournant dont les marches et contremarches en bois sont peintes de couleur bleue claire, les limons, mains courantes et garde corps en bois ainsi que les parois d'escalier sont peintes de couleur bleue foncé.

Le mur Est est équipé d'une applique assurant l'éclairage artificiel.

Cet escalier mène au dégagement d'entrée.



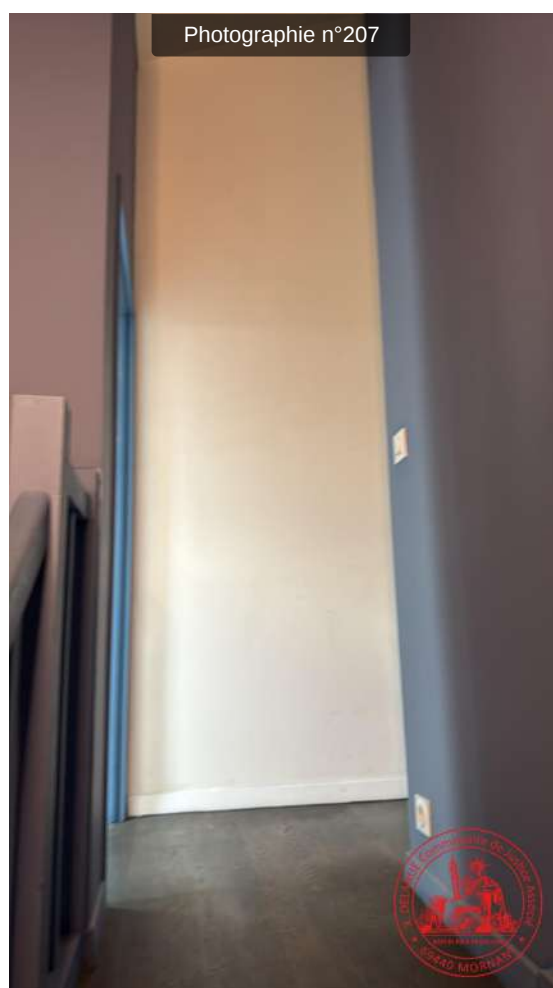
Photographie n°204



Photographie n°205

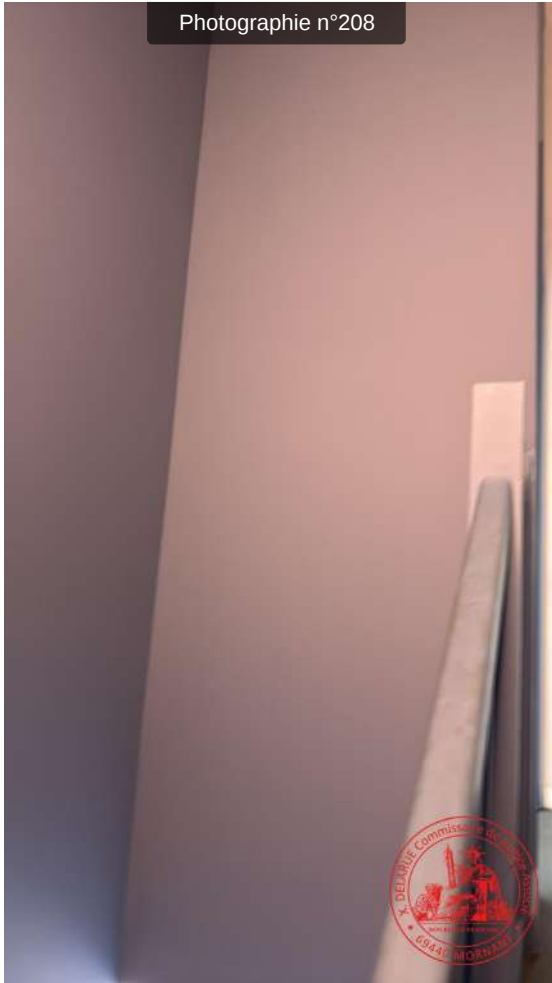


Photographie n°206



Photographie n°207

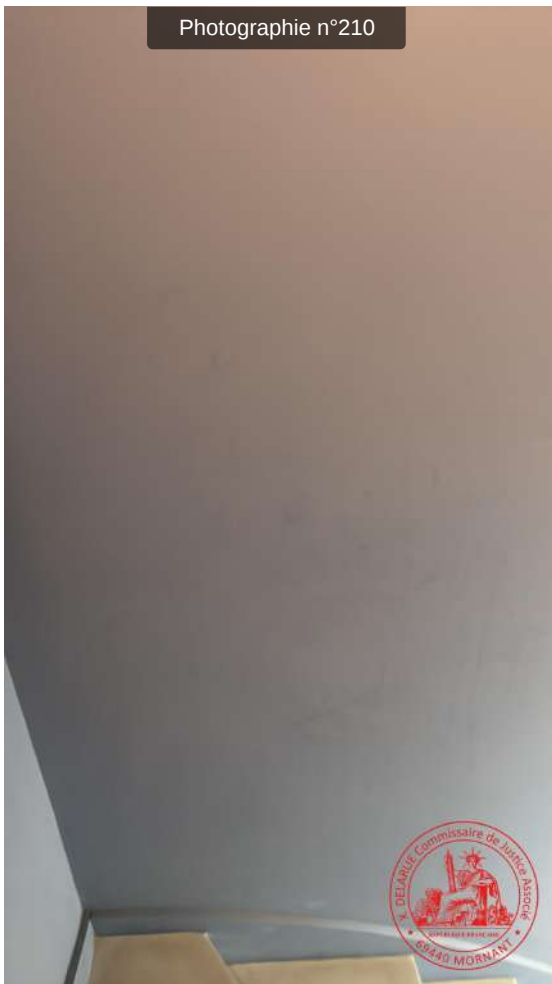
Photographie n°208



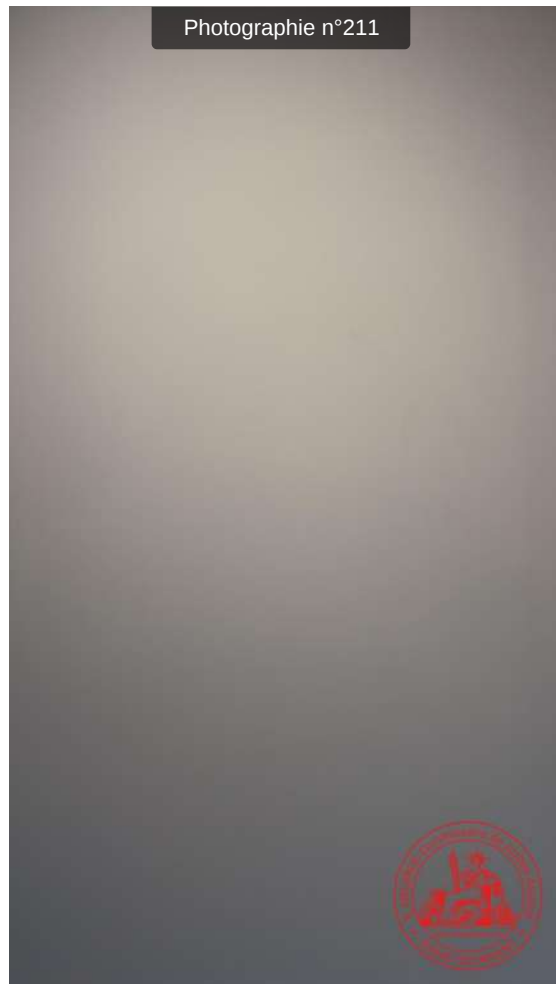
Photographie n°209

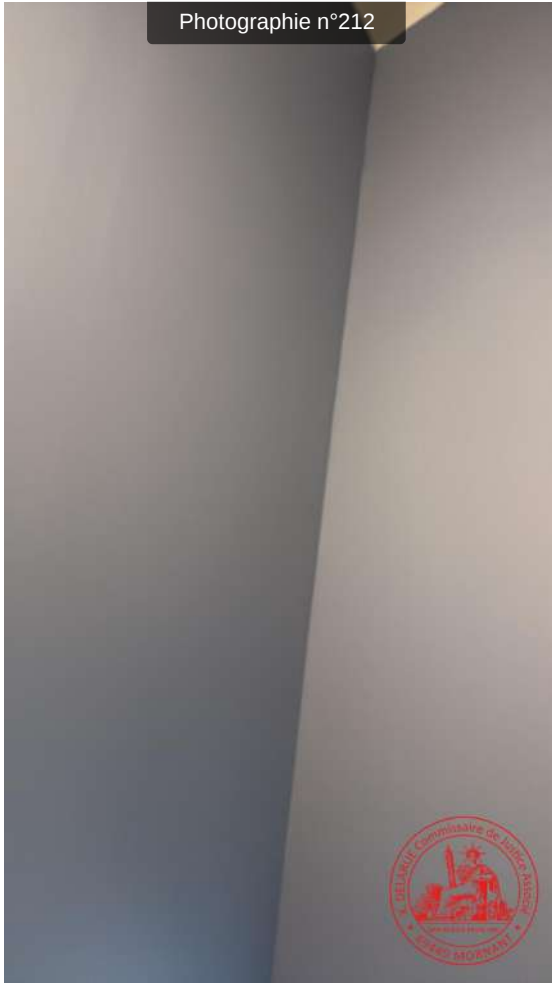


Photographie n°210



Photographie n°211





PARTIES COMMUNES (A NOUVEAU):

DERNIER ETAGE:

Le sol est carrelé. Le murs et le plafond sont peints de couleur claire sauf en périphérie des portes des colonnes montantes fermant les équipements et les cadres des portes palières qui sont peints de couleur bleue.

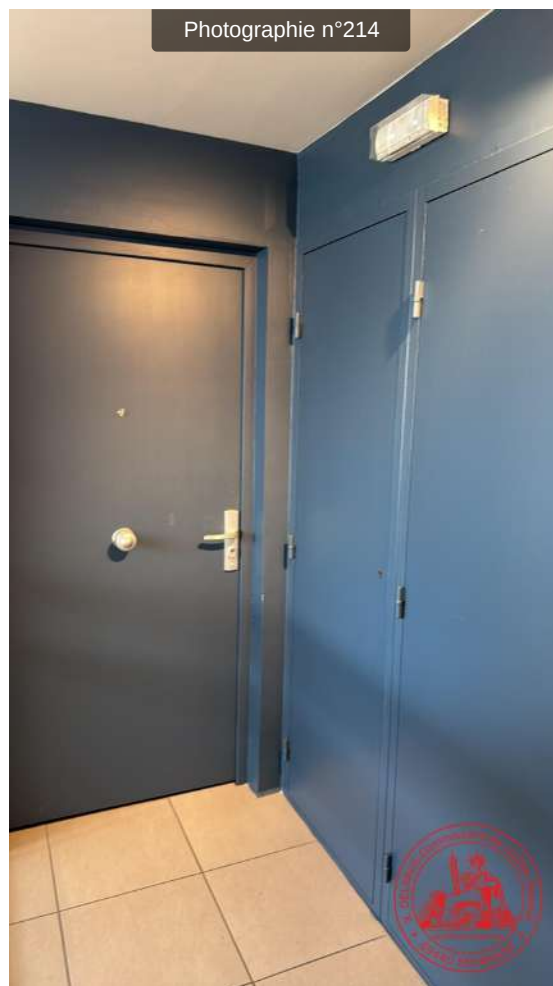
L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe opaque perçant un des murs.

L'éclairage artificiel est assuré par appliques.

Les marches et contremarches de l'escalier sont carrelées. Les nez de marches sont habillés de baguettes métalliques. Les parois sont peintes de couleur blanche.

La trémie d'escalier est sécurisée par un garde-corps métallique à barreaudage horizontal.

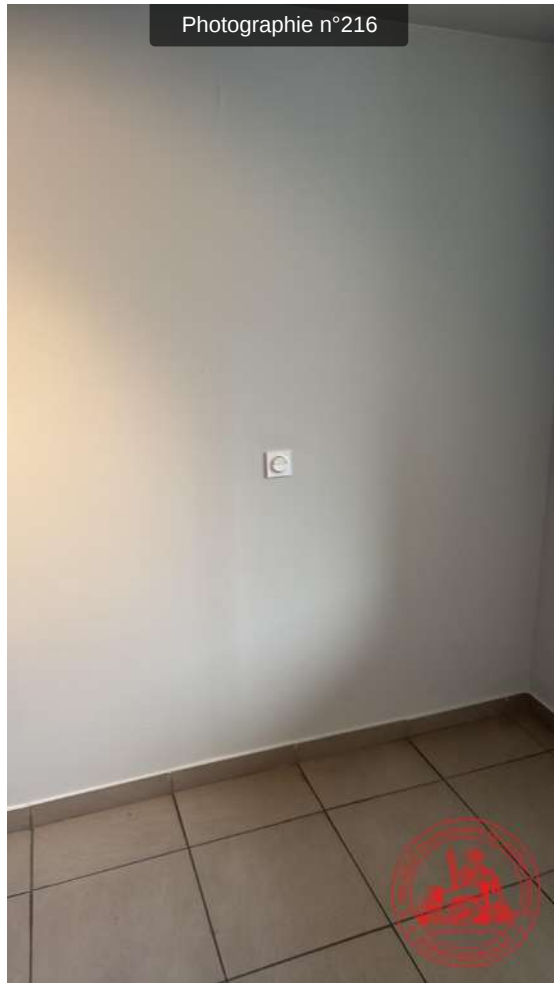
Cet escalier mène au premier niveau dont les surfaces et équipements sont identiques à celles du rez-de-chaussée et du dernier étage.



Photographie n°215



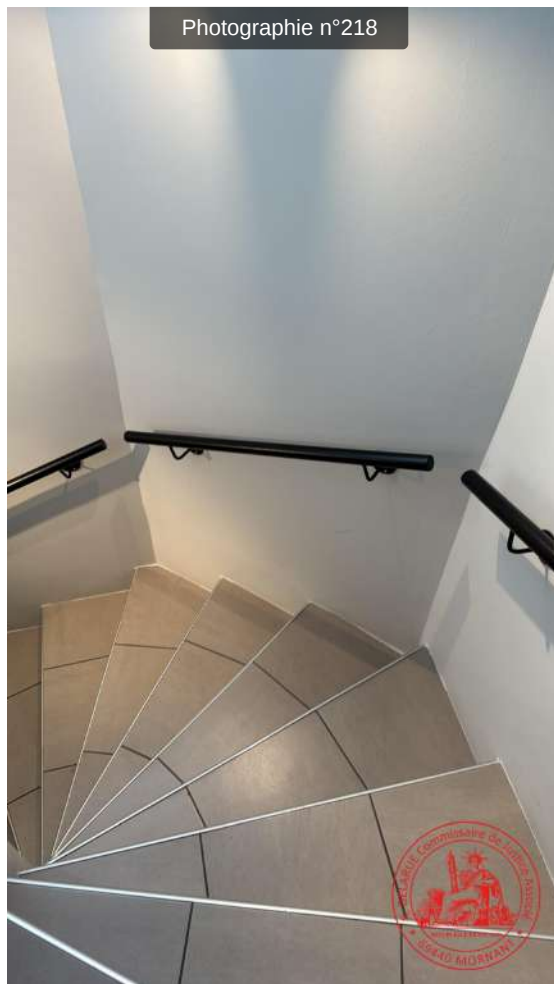
Photographie n°216



Photographie n°217



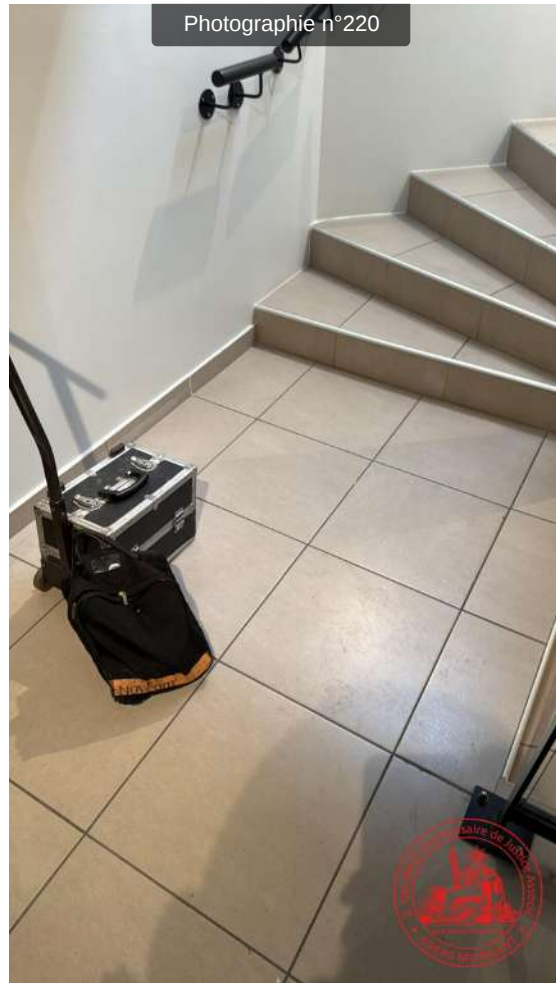
Photographie n°218



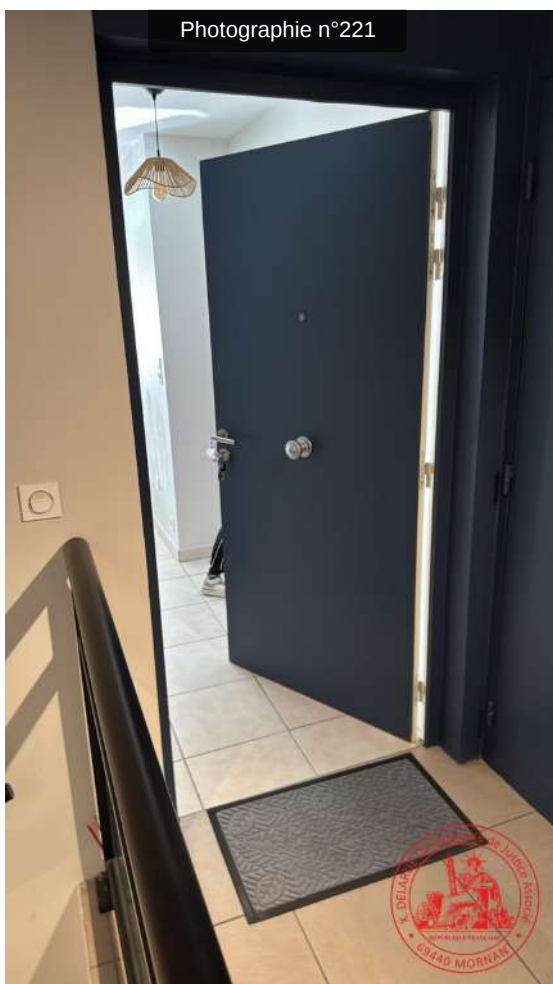
Photographie n°219



Photographie n°220



Photographie n°221



APPARTEMENT SUD DU PREMIER ETAGE:

L'accès se fait par une porte plane peinte de couleur bleue côté extérieure et de couleur blanche côté intérieur. Elle est équipée d'une poignée centrale extérieure et d'une serrure à clé.

Cette porte ouvre sur un appartement meublé, innocupé selon déclarations faites préalablement.

On arrive à un dégagement dont le sol est carrelé. La base des murs est carrelée. Les murs sont peints de couleur taupe. Le plafond est peint en blanc. Ce dégagement reçoit,

L'éclairage artificiel est assuré par une applique.

Ce dégagement dessert, à l'Est, un placard mural fermé par deux portes coulissantes en mélaminé, au Sud, une pièce de vie avec cuisine ouverte formant retour en direction du Nord et à l'Ouest une porte ouvrant sur une suite parentale puisqu'équipée d'une salle de douche en enfilade.

Présence d'un visiophone au Sud du placard mural.

Photographie n°222



Photographie n°223

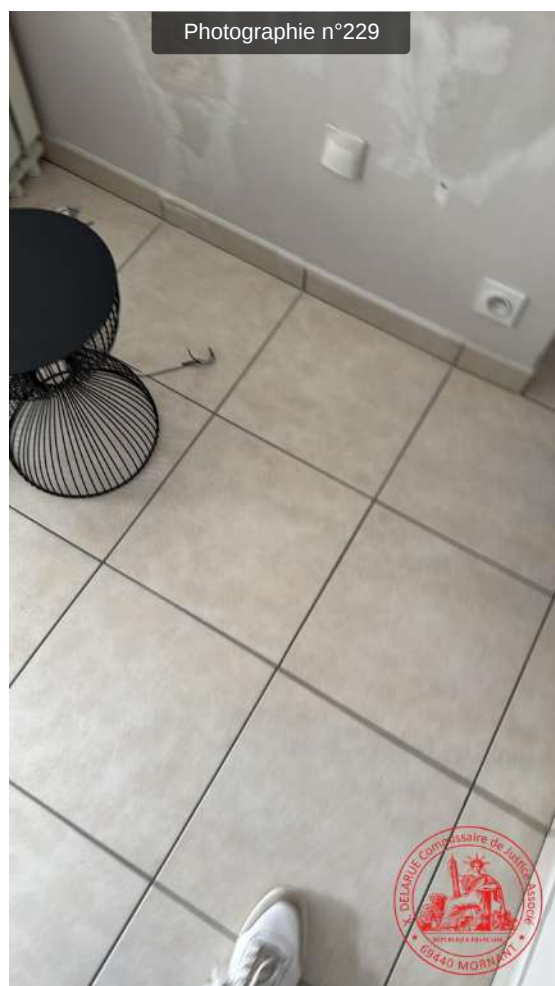


Photographie n°224



Photographie n°225





PIÈCE DE VIE:

Le sol est carrelé. La base des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur taupe. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique, d'interrupteurs et d'autres prises électriques au Sud. Le mur Est est également percé d'une prise électrique.

La partie Nord du mur Ouest présente des traces de reprise d'enduit.

L'éclairage naturel de cette pièce est assuré par une fenêtre à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium. Son allège reçoit un radiateur.

Il est également assuré par une porte-fenêtre à double pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par garde-corps métallique.

Ces deux ouvrants sont sécurisés par volets roulants mécaniques. Les caissons des volets sont équipés d'aérateurs.

Le sol du coin cuisine, situé au Nord-Est, est carrelé, la base des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur taupe. Le plafond est peint en blanc.

La cuisine est équipée de meubles bas d'angle et d'un meuble suspendu en mélaminé fermés par portes et tiroirs en mélaminé de couleur taupe. Les meubles bas sont surmontés d'un plan de travail imitation bois. La partie Est du plan de travail est percée d'une vasque métallique carrée, alimentée par robinet mitigeur. La partie Nord est percée d'une plaque électrique à trois brûleurs, surmontée d'une hotte aspirante de marque Sauter.

Ce plan de travail est surmontée de plaques de crédence imitations bois.

La plaque de crédence Est est percée de deux prises électriques. La plaque de crédence Nord est percée de deux prises électriques et d'une prise réseau.

En encoignure Nord-Est présence du cumulus 100 litres suspendu.

En partie Nord-Ouest, présence d'une évacuation-alimentation lave-linge.

L'éclairage artificiel de ce coin cuisine est assuré par une suspension.

Comme indiqué, à l'Ouest du dégagement d'entrée, présence d'une porte post-formée ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

Photographie n°230



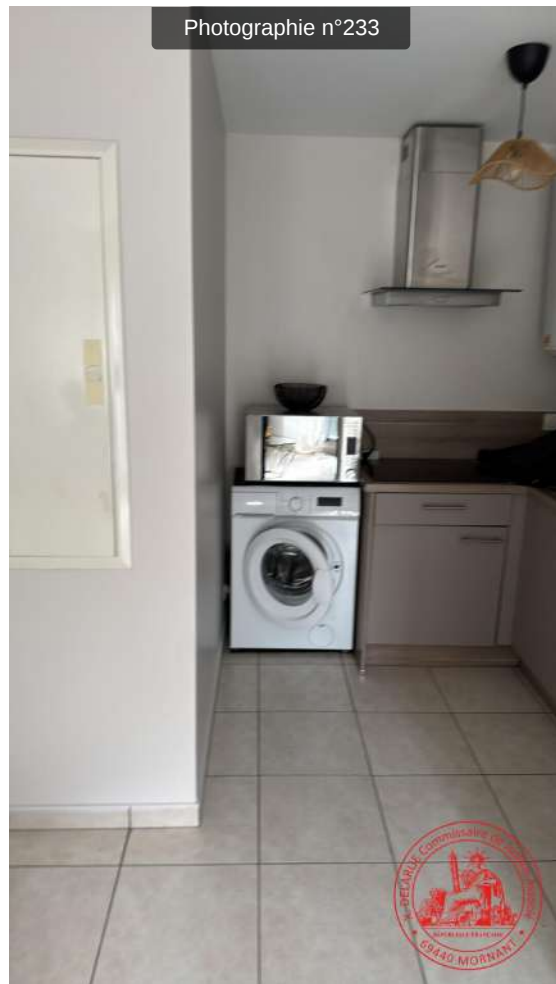
Photographie n°231



Photographie n°232



Photographie n°233



Photographie n°234



Photographie n°235



Photographie n°236



Photographie n°237



Photographie n°238



Photographie n°239



Photographie n°240



SUITE PARENTALE:

Chambre:

Le sol est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois vernis. Les murs sont peints de couleur taupe claire. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Est est percé d'un placard mural fermé par porte battante.

Le mur Sud est percé d'une baie vitrée à double pans coulissant, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par garde-corps métallique et volet roulant mécanique. Le caisson du volet est équipés d'un aérateur.

Le mur Sud est également équipé d'un radiateur électrique.

La partie Sud du mur Ouest est percée d'une prise électrique et d'une prise réseau. La partie Nord du mur Est est percée d'une prise électrique.

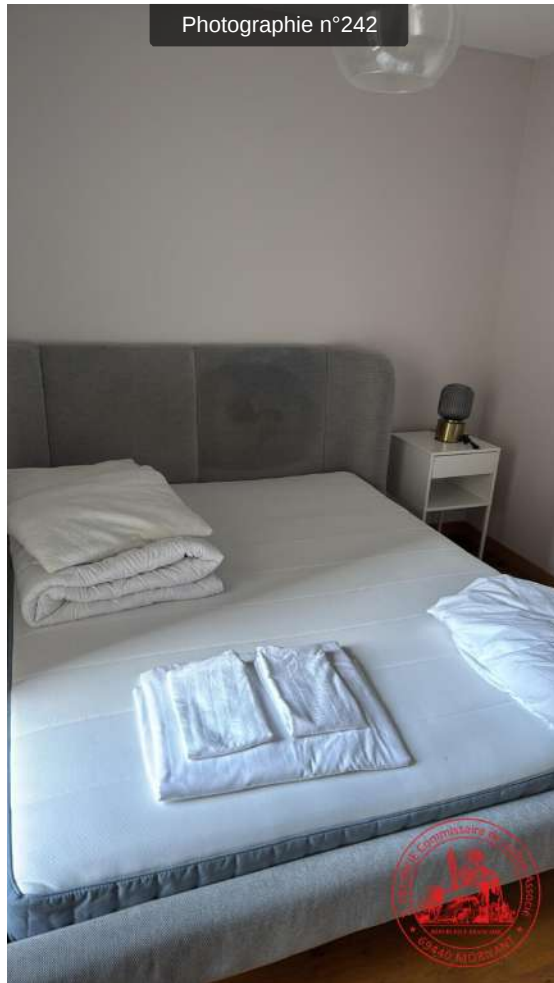
Le mur Nord est percé d'une prise électrique et en partie Est d'une porte desservant en enfilade des sanitaires.

L'éclairage artificiel de cette chambre est assuré par une suspension.

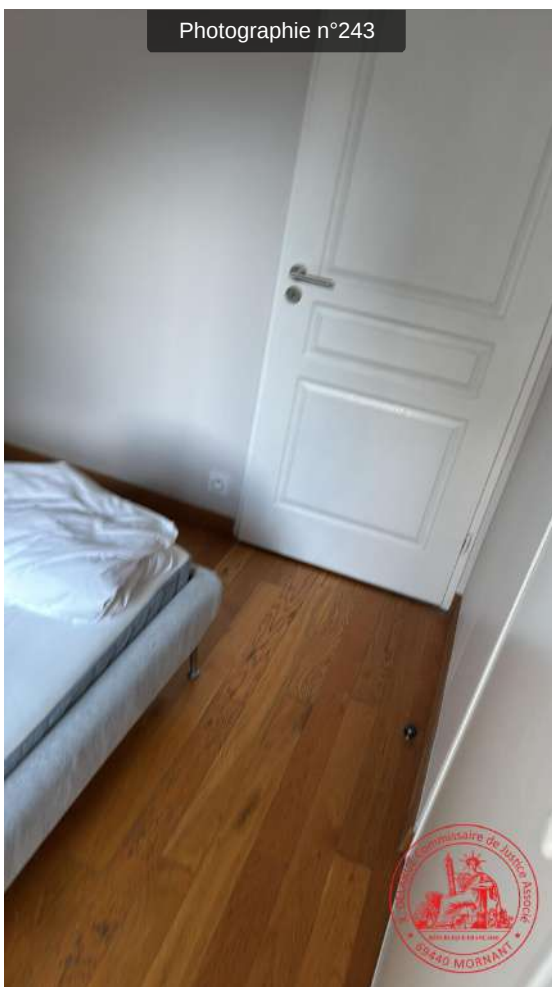
Photographie n°241



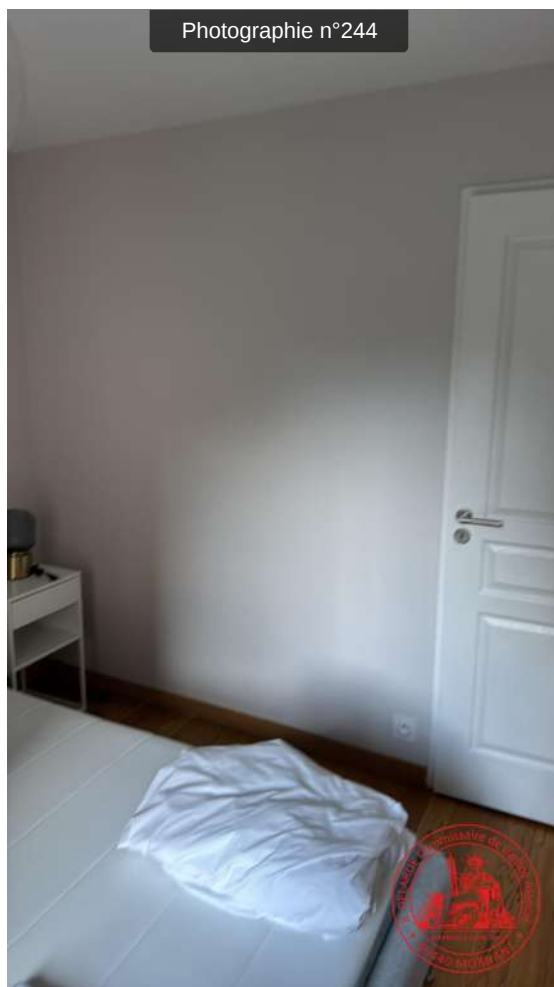
Photographie n°242



Photographie n°243



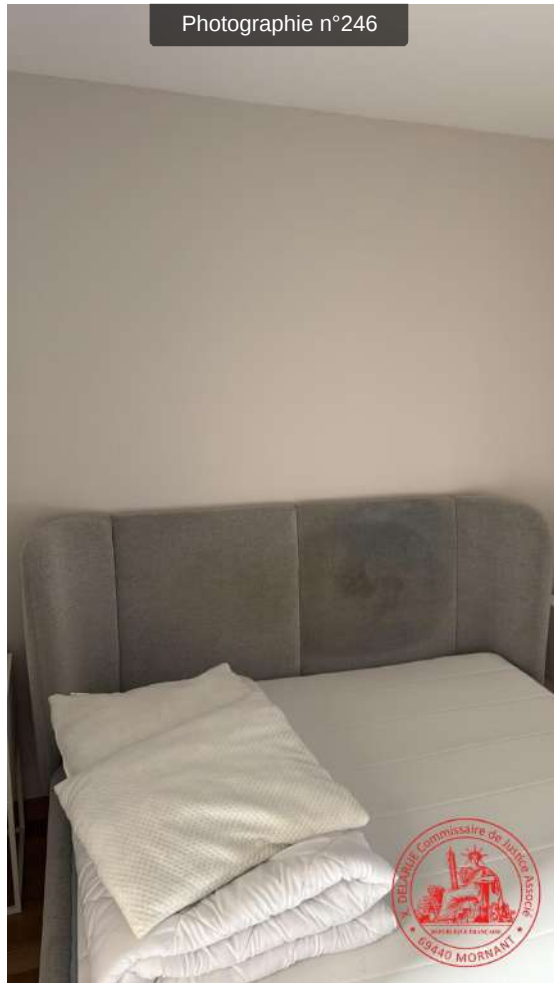
Photographie n°244



Photographie n°245



Photographie n°246



Photographie n°247



Photographie n°248



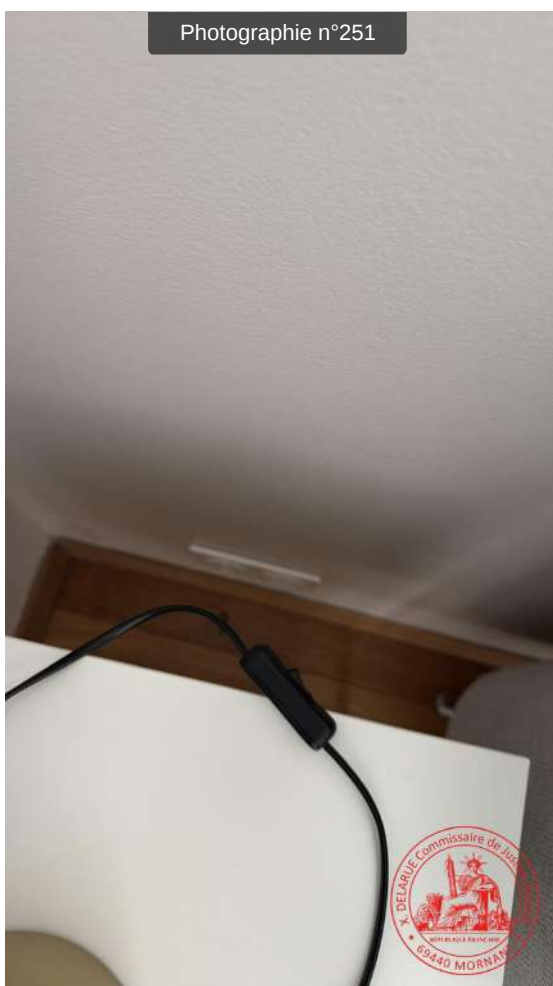
Photographie n°249



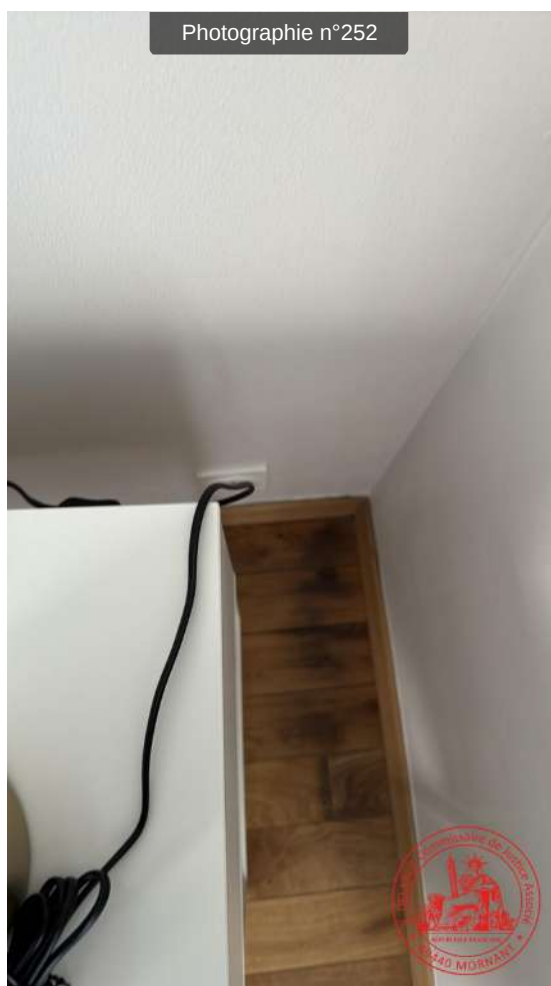
Photographie n°250



Photographie n°251



Photographie n°252



Sanitaires:

L'accès se fait par une porte post-formée équipée d'une serrure avec condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur toute hauteur. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

La pièce est chauffée par un radiateur mural fixé au mur Est.

L'équipement sanitaire est composé au Nord, partant de l'Est, d'un meuble vasque sur pieds à tiroirs, surmonté d'une vasque avec plan de travail en un seul tenant en émail, alimentée par robinet mitigeur. La vasque est surmontée d'une tablette, elle-même surmontée d'un miroir. Le miroir est surmonté d'une applique assurant une autre partie d'éclairage artificiel.

La partie Nord du mur Est est percée d'une prise électrique et en partie centrale, d'une bouche d'aération en partie haute.

En direction de l'Ouest présence d'un WC de type cuvette anglaise, surmontée d'une chasse d'eau dorsale reliée à douchette et commandée par bouton poussoir.

Au Nord-Ouest présence d'un receveur de douche en émail carré, surélevé dont les tranches sont faïencées, alimentée par robinet mitigeur et fermée par parois de douches plexiglas équipées de deux portes coulissantes. Les joints de faïence présentent des traces de moisissure



Photographie n°255



Photographie n°256



Photographie n°257



Photographie n°258



Photographie n°259



Photographie n°260



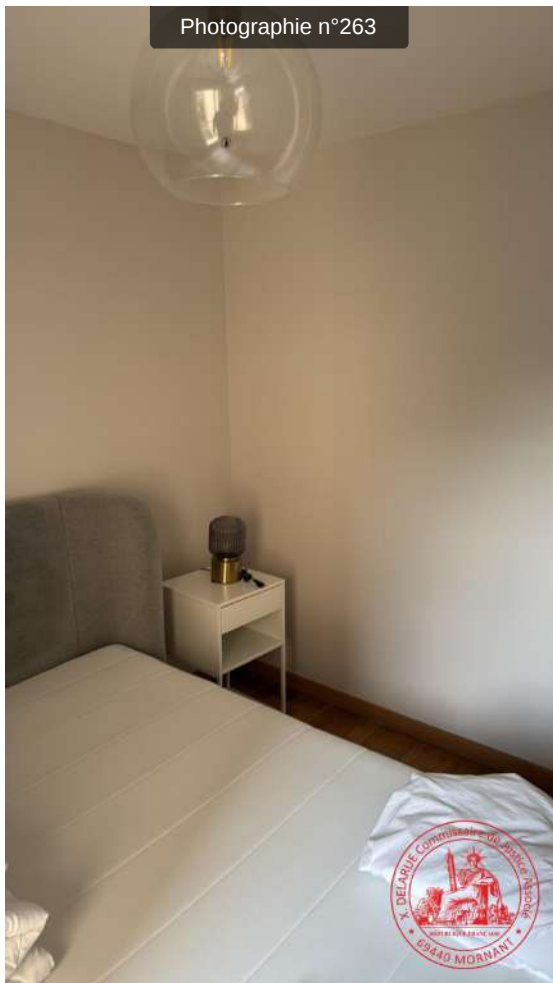
Photographie n°261



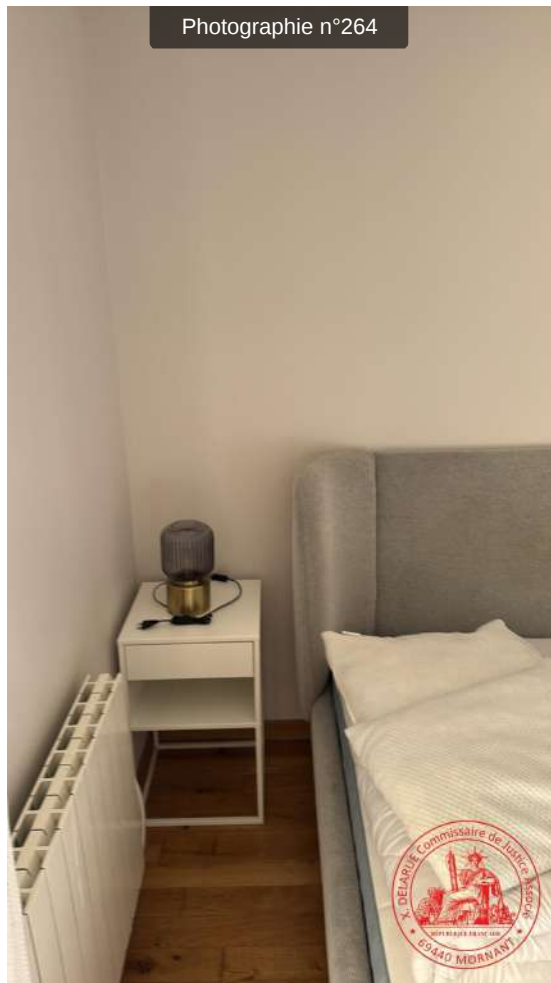
Photographie n°262



Photographie n°263



Photographie n°264



Photographie n°265



Photographie n°266



Photographie n°267



Photographie n°268



Photographie n°269



Photographie n°270

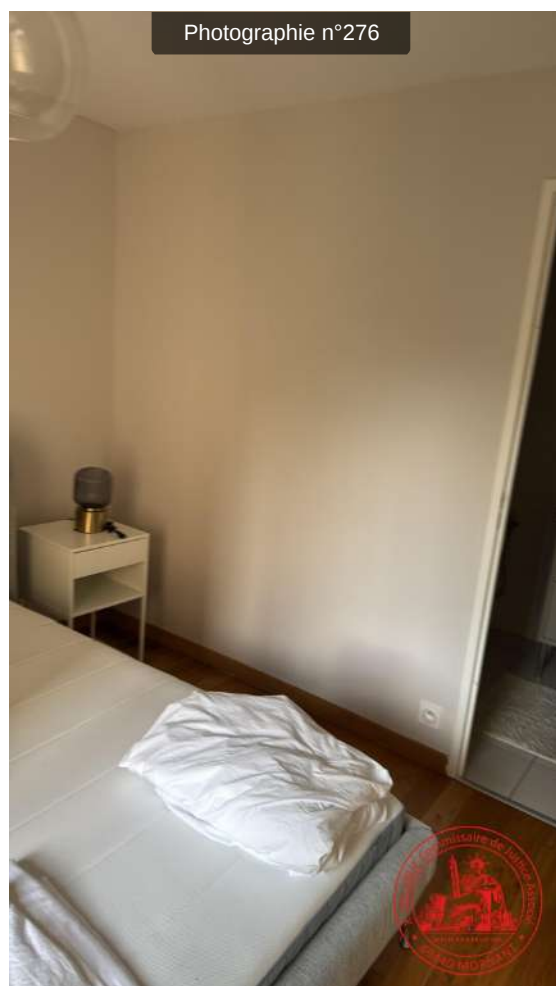
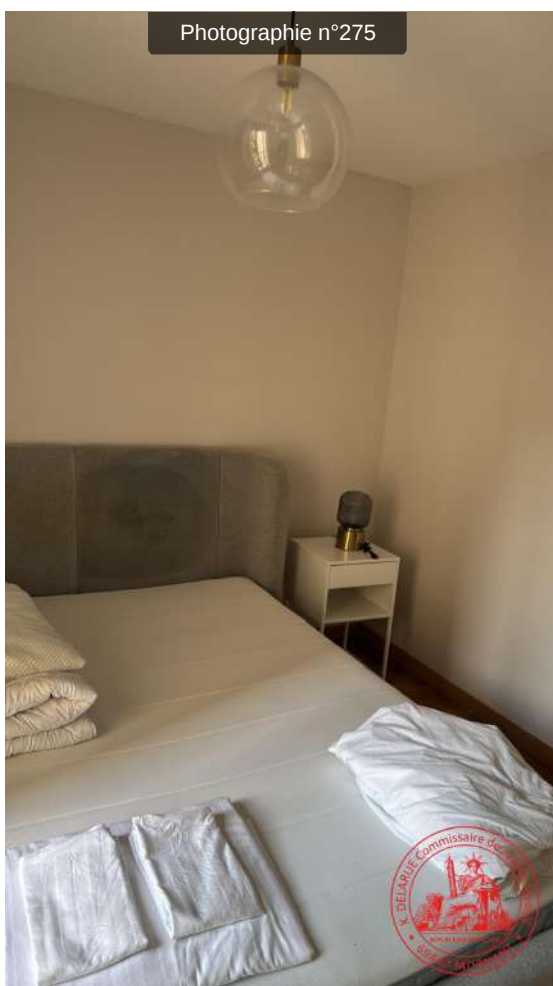


Photographie n°271



Photographie n°272





Photographie n°277



Photographie n°278



Photographie n°279



SOUS-SOL (A NOUVEAU):

PLACARD EN FACE DES PARKINGS:

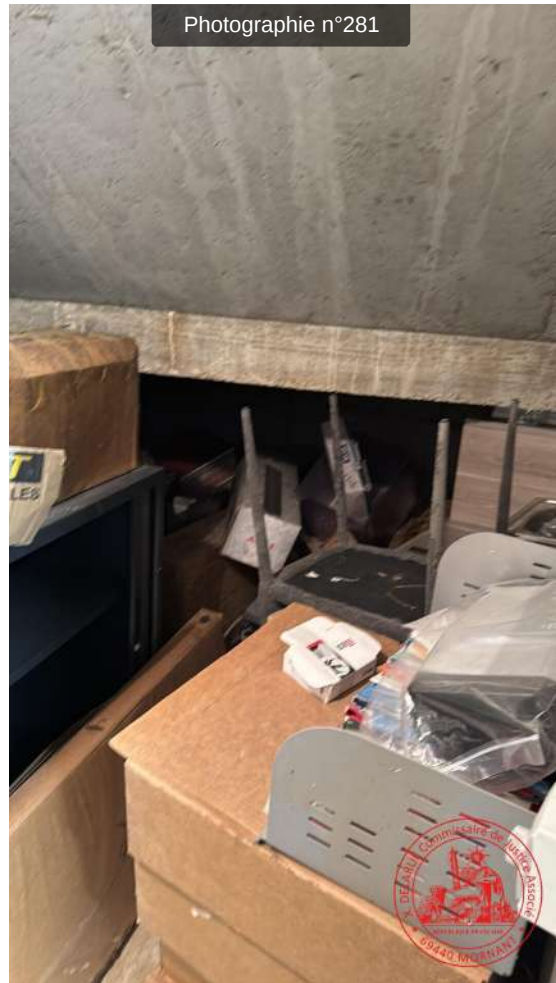
L'accès se fait par une porte plane équipée d'une serrure à clé.

Il s'agit d'une pièce à usage de rangement dont le sol souple présente des traces d'humidité. Les murs sont bruts et le plafond sont bruts.

Photographie n°280



Photographie n°281



Photographie n°282



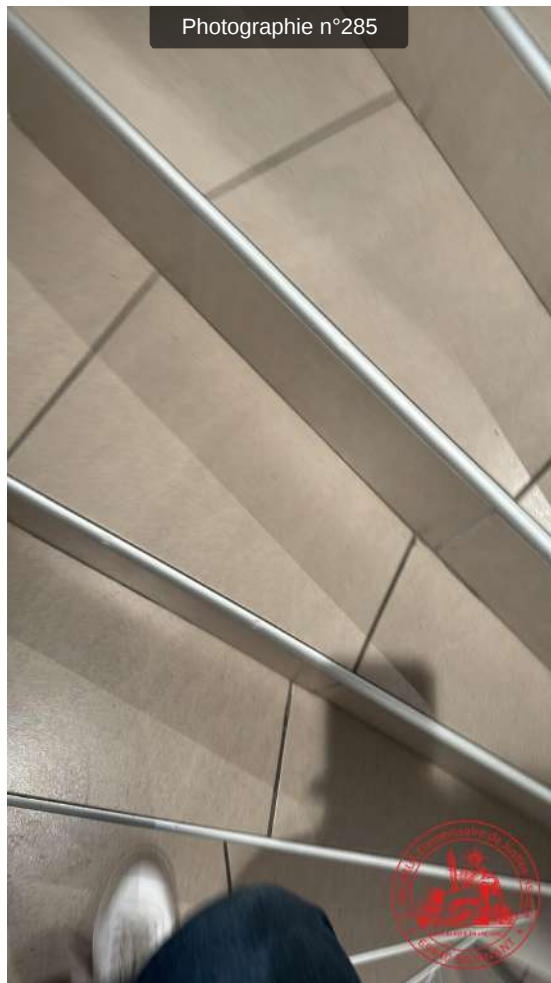
Photographie n°283



Photographie n°284



Photographie n°285



Photographie n°286



Photographie n°287



Photographie n°288



Photographie n°289



Photographie n°290



Photographie n°291



Je termine mes constatations aux environs de 11 heures et 42 minutes, non compris le temps forfaire de retour de 30 minutes.

Photographie n°292

SERRURIER

[Signature]

TEMOIN

[Signature]

TEMOIN

[Signature]

Telles sont mes constatations.

De tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Le Commissaire de Justice soussigné
Maître Xavier DELARUE



S.E.L.A.R.L HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du TROIS MARS
DEUX MILLE VINGT SIX

Références :

6653175/PHC/6653175

A LA DEMANDE DE Monsieur le Comptable du Trésor Public c
118 rue Servient
69003 LYON

La copie du présent acte comporte 56 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	571,87
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	9,40
H.T.	581,27
TVA 20,00%	116,25
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	697,52